



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Affiché le

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 février 2018, se sont réunis, Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas - Gassin, sous la Présidence de M. MORISSE, Président.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14 h 35.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Jean-Pierre TUVERI
Alain BENEDETTO
Philippe LEONELLI
Marc Etienne LANSADE
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT
Jean-Jacques COURCHET
Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Roland BRUNO
Jean PLENAT
Céline GARNIER
Audrey TROIN
Ernest DAL SOGLIO

René LE VIAVANT
Robert PESCE
Anne KISS
François BERTOLOTTA
Muriel LECCA-BERGER
Jeanne-Marie CAGNOL
Patrice AMADO
Charles PIERRUGUES
Thierry GOBINO
José LECLERE
Pierre-Yves TIERCE
Michèle DALLIES
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Sylvie SIRI
Eric MASSON donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Valérie MASSON-ROBIN donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Florence LANLIARD
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Hélène BERNARDI donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Laëtitia PICOT
Jonathan LAURITO

Secrétaire de séance : Mme TROIN

Délibération n° 2018/02/21-01

OBJET : Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

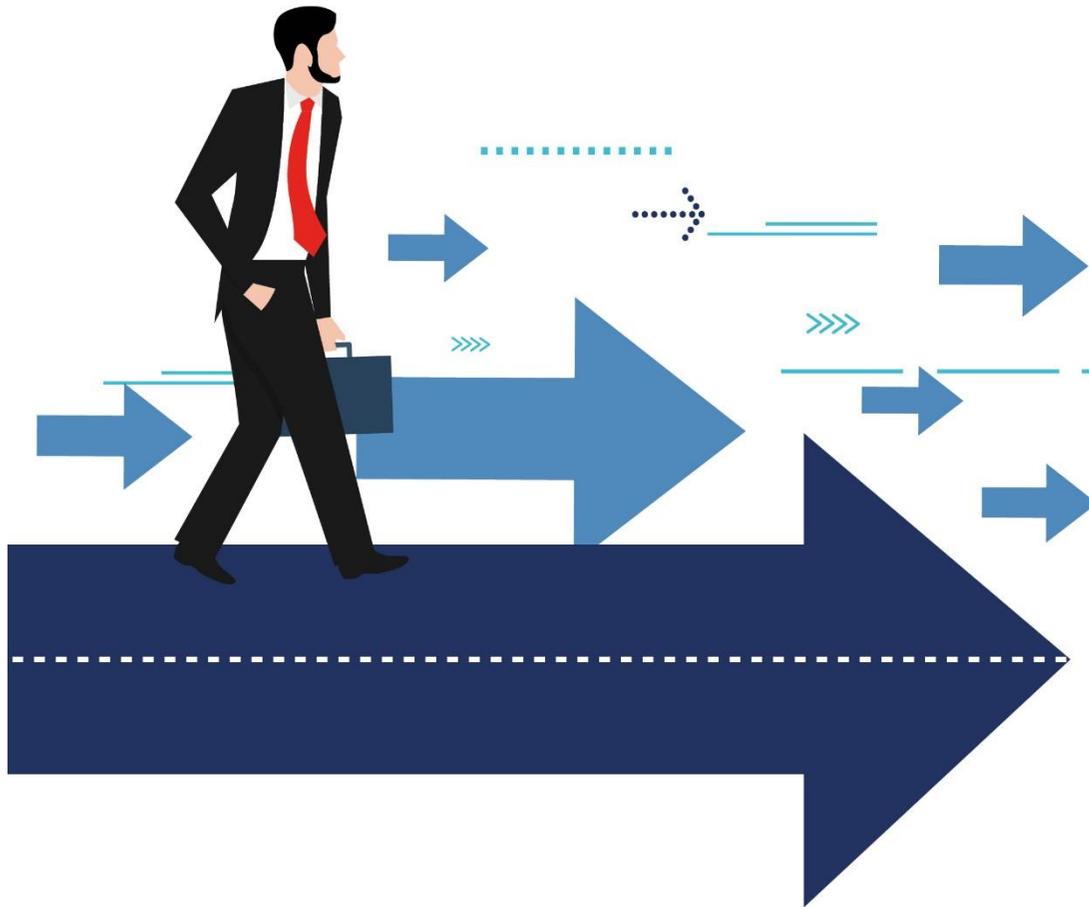
DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2018 et **DE PRENDRE ACTE** des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 16h00.

Le Président

Vincent MORISSE



RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Communauté de communes est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTR(e) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose, par extension, pour les EPCI :

- *Le budget de la Communauté est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire.*

*Dans les collectivités de 3500 **habitants** et plus, le Président présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise :

- *Le ROB présente les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
Il doit présenter les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Il donne les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- **Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Communauté.**
- **Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération spécifique.**
- **Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département.**

Planning Prévisionnel :

- *Conseil communautaire du mois de février 2018 : Présentation du ROB et débat.*
- *Conseil communautaire du mois de mars 2018 : Adoption des comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes.
Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.
Vote des taux d'imposition 2018.*

SOMMAIRE :

- **Le contexte financier du budget 2018 :**

- ✚ Le contexte macro-économique : La Zone Euro
- ✚ Le contexte national
- ✚ Le projet de loi de Finances (PLF) 2018
- ✚ Principales mesures relatives aux collectivités locales et plus particulièrement aux intercommunalités.

- **Les principales tendances sur les finances de la Communauté de communes en 2017**

- ✚ Les chiffres importants pour 2017 – Budget principal + budget DMA
- ✚ La chaîne de l'épargne – Budget Principal + budget DMA
- ✚ L'évolution de la dette – Budget principal + budget DMA
- ✚ Les ratios d'épargne et d'endettement
- ✚ Les dotations de l'Etat et ses prélèvements.

▪ **La construction budgétaire 2018 de la Communauté de communes : Les principales tendances**

- ✚ Les dépenses et recettes de fonctionnement
- ✚ Le budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »
 - Projet 2018
- ✚ Le budget annexe de l'Eau potable
 - Projet 2018
- ✚ Le budget annexe de l'Assainissement non collectif
 - Projet 2018
- ✚ Le budget annexe de l'Office du tourisme communautaire
 - Projet 2018
- ✚ Le budget annexe des Parcs d'activités économiques
 - Projet 2018
- ✚ Présentation consolidée des budgets

▪ **Les conséquences sur la fiscalité locale :**

- ✚ Taxe Additionnelle
- ✚ TEOM
- ✚ Taxe Gemapi

CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2018

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE : LA ZONE EURO

Zone Euro en 2017 : Une croissance rafferme en 2017

Et qu'en dépit d'un léger tassement devrait rester supérieure à la croissance potentielle de la zone.

En 2017, la Zone Euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire facilitant l'accès au crédit.

La croissance de la Zone Euro pourra donc probablement atteindre + 2,4% en moyenne en 2017 contre + 1,8% en 2016.

Une normalisation graduelle de la politique monétaire

En 2018, l'inflation pourrait se maintenir à environ 1,5 % en dépit d'une politique monétaire moins accommodante et de l'affaiblissement d'autres facteurs qui ont maintenu l'activité.

LE CONTEXTE NATIONAL

Une croissance au-delà du potentiel :

Au 3^{ème} trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de +0,5%, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 6% depuis fin 2016.

La progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 pour atteindre 2 % en 2017 avec notamment un affaiblissement de l'impact de la baisse du coût du travail, un certain tassement pourrait intervenir en 2018, le taux de croissance étant ramené à 1,8 %.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 2^{ème} trimestre (14,4%). Selon EUROSTAT, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse à 9,7% en septembre.

Un retour progressif de l'inflation :

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond du prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année 2017, elle devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+0,2%). Elle devrait légèrement diminuer début 2018 avant de poursuivre sa progression jusqu'à atteindre +1,3% en moyenne sur l'année.

La France bénéficie de la reprise du commerce international ; les exportations accélérant à +3,5% au 3^{ème} trimestre. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Maintien de bonnes conditions de crédits :

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôts du régime PINEL, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêts, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au 1^{er} semestre 2017, ralentissant au 3^{ème} trimestre. A contrario la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au 3^{ème} trimestre 2017.

Une lente consolidation budgétaire :

Selon les dernières statistiques disponibles, un certain redressement des finances publiques est intervenu en 2016. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené à 3,4 % du PIB par rapport à 3,6 % en 2015.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectif entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points du PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-3,0	-2,9
Solde structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,4
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,4	96,8	96,8
Taux de prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,6	44,0
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	56,4	54,7	53,8

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

Sources : PLF 2018, Natixis

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Principales mesures concernant les collectivités locales et plus particulièrement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

Plus que le projet de loi de Finances pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP) qui marque de son empreinte les 1ères propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

Deux dispositions peuvent être considérées comme majeures :

- *Celle concernant la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.
Rappel : Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal.
Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de la TH 2017 en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI.*
- *L'autre concernant le remplacement des mesures de réduction de la DGF, pratiquée ces dernières années au titre de la contribution au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.
Dans ce cadre, le législateur demande aux collectivités locales de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points du PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.*

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards d'euros.

*Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2% par an, inflation comprise et tous budgets confondus** (principaux et annexes).*

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Pour respecter cet objectif une contractualisation s'instaure entre Etat et collectivités.

Les 319 plus grandes collectivités y seront contraintes, pour toutes les autres cela passera par le volontarisme.

Un mécanisme de correction sera défini par la loi en cas de non-respect des objectifs définis.

Dans ce contexte, un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'année sera introduit dans le CGCT.

Possibilité de calculer le ratio d'endettement soit sur l'exercice écoulé, soit en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. La collectivité peut choisir le ratio qui lui est le plus favorable.

Les seuils prévus sont les suivants :

	Ratio d'endettement : Plafond national de référence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes de plus de 10 000 hab. ▪ EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 hab. 	11 à 13 années

A compter de 2019, si un écart est constaté avec ce plafond national, la collectivité est dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers la « normalité ».

Ce rapport est présenté et adopté à l'occasion du DOB.

Si le Préfet estime que les mesures préconisées par la collectivité sont insuffisantes, il dispose d'un mois pour saisir la CRC.

Transferts financiers de l'Etat : Une forte progression à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de la TH :

+ 3,040 milliards d'euros soit + 4,4% par rapport à la loi de finances 2017.

Par contre à périmètre constant (sans compensation TH) la progression n'est que de 1,2%.

Un niveau de DGF stabilisée en pourcentage en 2018 mais dont le montant qui baisse de 30,8 milliards d'euros en 2017 à 27 milliards d'euros.

L'année 2018 marque enfin la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

	PLF 2018 (en milliers €)	LFI 2017 (en milliers €)	Evolution LFI 2017 / PLF 2018
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 050 322	30 860 013	-12,3 %
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leur groupement	73 500	73 696	-0,3 %
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 018 572	2 053 485	-1,7 %
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	529 683	536 450	-1,3 %
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 612 000	5 524 448	1,6 %
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 858 517	3 099 453	-7,8 %

Source : PLF 2018

Le FCTVA estimé à 5,6 milliards d'euros en 2018 est en hausse de 87 millions d'euros par rapport à 2017.

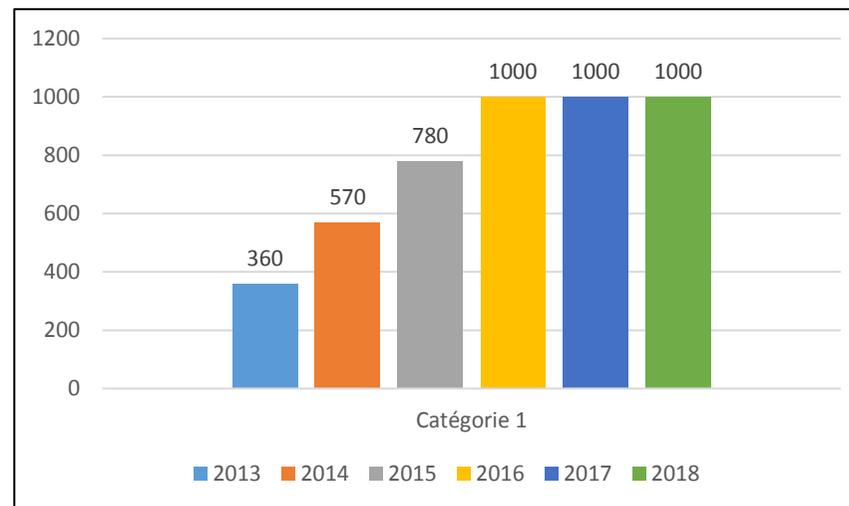
Les autres dotations :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local : Elle baisse de 151 millions d'euros soit – 18% par rapport à 201.
- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) est stable à 996 millions d'euros.

La péréquation horizontale (FPIC) :

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards d'euros) est abandonné. Son montant est figé en 2018 pour les années à venir.



En millions d'euros

SYNTHESE

Les mesures détaillées dans la loi de Finances 2018 n'auront que peu de conséquences positives pour notre collectivité.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement, en tenant compte en particulier de l'inflation, met en péril l'équilibre des budgets de la collectivité alors que cette dernière doit intégrer dès le départ toutes les augmentations décidées au niveau de l'Etat et touchant directement le fonctionnement des collectivités (énergie, téléphonie, traitement des fonctionnaires, etc...).

Cette année, plus encore que les années précédentes, les marges de manœuvre de la collectivité s'amenuisent et les possibles sanctions prévues par la loi de Finances 2018 pèseront lourdement sur les décisions, sur l'avancement des opérations déjà en cours mais aussi, sur les nombreux projets prévus par l'intercommunalité pour remplir ses obligations au titre de toutes ses compétences historiques ou nouvelles.

***PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2017***

En 2017, 3 budgets sont concernés :

- Le budget principal*
- Le budget annexe de la régie DMA*
- Le budget annexe du SPANC.*

Au 1^{er} janvier 2017 :

- La collectivité a mis en place la Fiscalité Professionnelle Unique.*
- La compétence GEMAPI a été transférée.*
- La compétence Développement économique, Tourisme et Commerce a été transférée.*

Au 1^{er} janvier 2018 la compétence Eau est transférée par anticipation à la Communauté de communes. Le compte administratif 2017 du SIDECM sera adopté par le Conseil communautaire au mois de mars prochain.

I/LES CHIFFRES IMPORTANTS POUR 2017 :

A/ BUDGET PRINCIPAL :

- **Section de Fonctionnement :**
 - **Dépenses** : Prévues : 32 484 008 euros
Réalisées : 30 434 329 euros
 - **Recettes** : Prévues : 32 484 008 euros
Réalisées : 34 609 048 euros
 - **Résultat** : Excédent de 4 174 719 euros

- **Section d'Investissement :**
 - **Dépenses** : Prévues : 5 423 394 euros
Réalisées : 3 628 428 euros
 - **Recettes** : Prévues : 5 423 394 euros
Réalisées : 3 394 446 euros
 - **Résultat** : Déficit de 233 982 euros

- **Résultat Global** : Excédent de 3 940 737 euros.

B/ BUDGET REGIE DMA :

- **Section de Fonctionnement :**
 - **Dépenses :** Prévues : 27 414 668 euros
Réalisées : 24 309 214 euros
 - **Recettes :** Prévues : 27 414 668 euros
Réalisées : 30 064 404 euros
 - **Résultat :** Excédent de 5 755 190 euros

- **Section d'Investissement :**
 - **Dépenses :** Prévues : 3 138 493 euros
Réalisées : 1 817 404 euros
 - **Recettes :** Prévues : 3 138 493 euros
Réalisées : 1 052 392 euros
 - **Résultat :** Déficit de 765 012 euros

- **Résultat Global :** Excédent de 4 990 178 euros.

C/ BUDGET SERVICE SPANC :

- **Seulement une section de Fonctionnement dont les résultats sont les suivants :**
 - **Dépenses** : Prévues : 45 493 euros
Réalisées : 70 598 euros
 - **Recettes** : Prévues : 45 493 euros
Réalisées : 72 403 euros

- **Résultat Global**: Excédent de 1805 euros.

Les chiffres ne prennent pas en compte les décisions modificatives mais seulement les prévisions.

II / CHAINE DE L'EPARGNE Budget Principal + Budget DMA

CHAINE DE L'EPARGNE BUDGET PRINCIPAL + DMA

Constitution de l'autofinancement	2016	Projection 2017
Recettes de gestion courante	36 922 136	56 874 719
Dépenses de gestion courante	35 445 915	52 626 047
Travaux en régie	329 442	262 247
- Dotations aux provisions réelles	20 000	75 000
+ Reprise sur provisions réelles	0	25 000
Excédent Brut courant	1 785 663	4 460 919
Résultat exceptionnel (hors cession)	-157 364	822 944
Epargne de gestion	1 628 300	5 283 863
- Intérêts de la dette	59 003	80 267
+ Produits financiers	451	0
Epargne brute	1 569 748	5 203 596
Amortissement du capital	406 188	463 547
Epargne nette	1 163 561	4 740 049

Rappel :

- *Recettes de gestion courante du compte 70 au compte 75 + 013*
- *Dépenses de gestion courante chapitre 011 – 012 – 014 et 65*

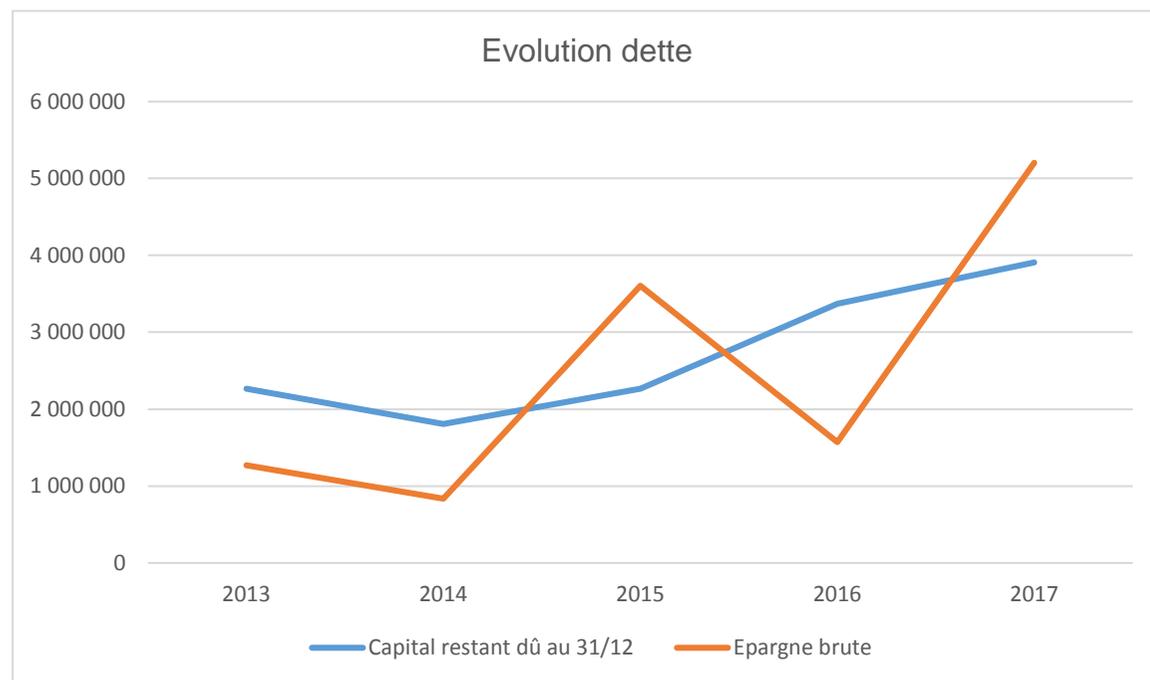
L'évolution depuis la création de la Communauté de communes est la suivante :

CHAINE DE L'EPARGNE BUDGET PRINCIPAL + DMA

Constitution de l'autofinancement	2013	2014	2015	2016	Projection 2017
Recettes de gestion courante	28 696 206	29 634 262	32 672 922	36 922 136	56 874 719
Dépenses de gestion courante	27 571 282	28 902 115	29 371 869	35 445 915	52 626 047
Travaux en régie	164 460	184 515	327 168	329 442	262 247
- Dotations aux provisions réelles	0	0	0	20 000	75 000
+ Reprise sur provisions réelles	0	0	0	0	25 000
Excédent Brut courant	1 289 384	916 662	3 628 222	1 785 663	4 460 919
Résultat exceptionnel (hors cession)	48 806	-21 116	55 341	-157 364	822 944
Epargne de gestion	1 338 190	895 546	3 683 562	1 628 300	5 283 863
- Intérêts de la dette	68 596	60 097	80 214	59 003	80 267
+ Produits financiers	711	628	505	451	0
Epargne brute	1 270 306	836 077	3 603 854	1 569 748	5 203 596
Amortissement du capital	626 131	459 443	410 405	406 188	463 547
Epargne nette	644 174	376 634	3 193 448	1 163 561	4 740 049

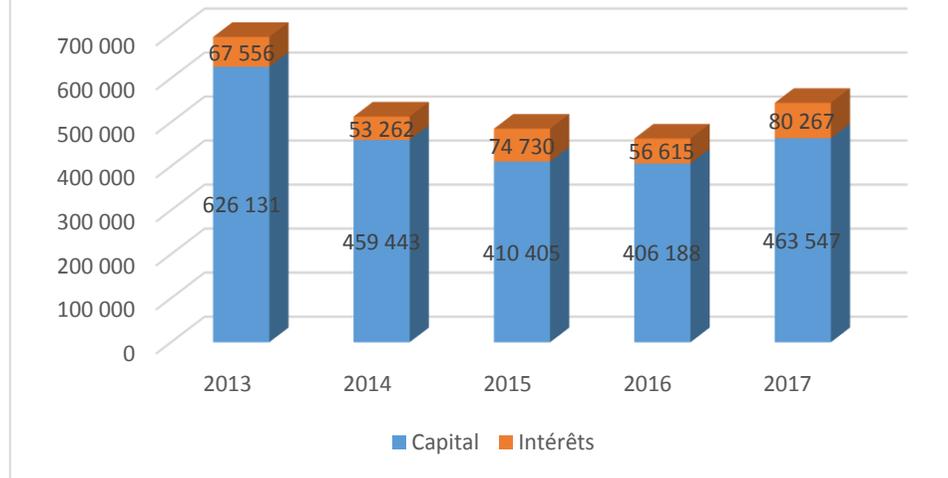
III/ EVOLUTION DE LA DETTE (Budget Principal + Budget DMA)

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 31/12	2 266 340	1 806 897	2 264 590	3 371 461	3 907 914
Epargne brute	1 270 306	836 077	3 603 854	1 569 748	5 203 596
Capacité de désendettement	1,78	2,16	0,63	2,15	0,75

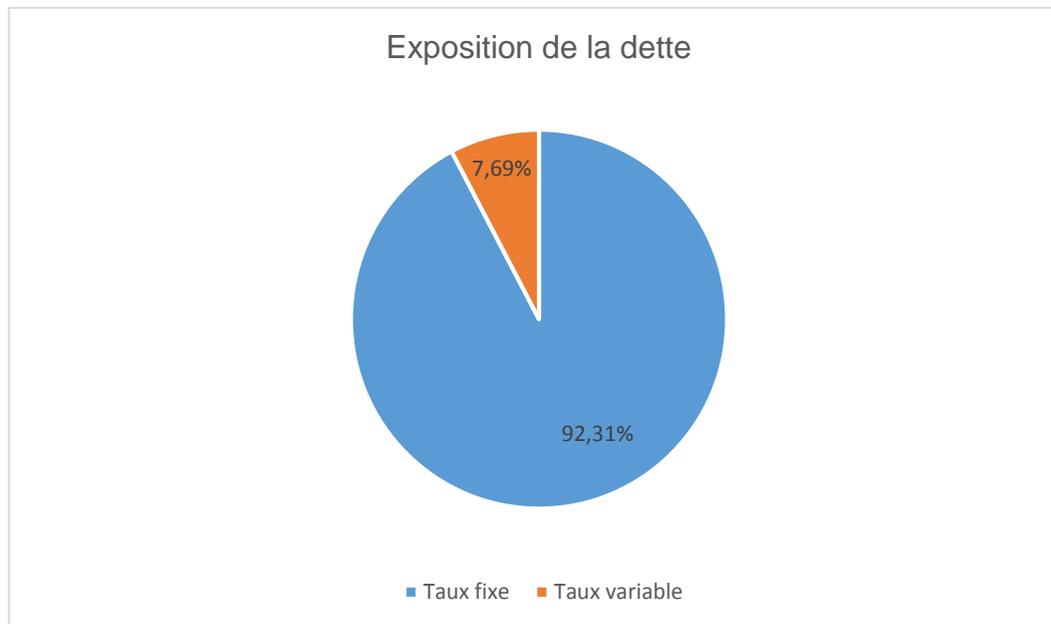


Comme on peut le constater notre taux d'endettement est de 6,64%, notre durée de désendettement est, elle de 0,75 années et notre taux d'épargne brute est quant à lui de 8,63%.

Structure du remboursement de la dette



Exposition de la dette



Nous sommes donc fin 2017 dans une situation confortable si l'on considère tous les ratios déterminés dans le tableau suivant :

Les ratios d'épargne et d'endettement

RATIOS	REPERES
<ul style="list-style-type: none"> Taux d'épargne brute = $(RRF - DRF) / RRF$ 	<p>EB > 15 % 7 % < EB > 15 % EB < 7 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute 	<p>CD < 10 ans 15 ans > CD > 10 ans CD > 15 ans</p>

Rappel : La loi de programmation des Finances Publiques prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux avec l'instauration d'un ratio d'endettement plafond à respecter par type de collectivité, calculé sur l'ensemble des budgets. Pour les EPCI de + 50 000 habitants, la capacité de désendettement maximale est fixée à 11-13 ans. A compter du DOB 2019, les collectivités qui auront dépassé cette norme, devront présenter un rapport spécial décrivant la trajectoire de réduction des écarts et les mesures pour y parvenir. A défaut, la CRC pourra être saisie par le Préfet.

D'autres ratios comme ceux concernant l'encours de la dette sont aussi très positifs :

→ Budgets consolidés

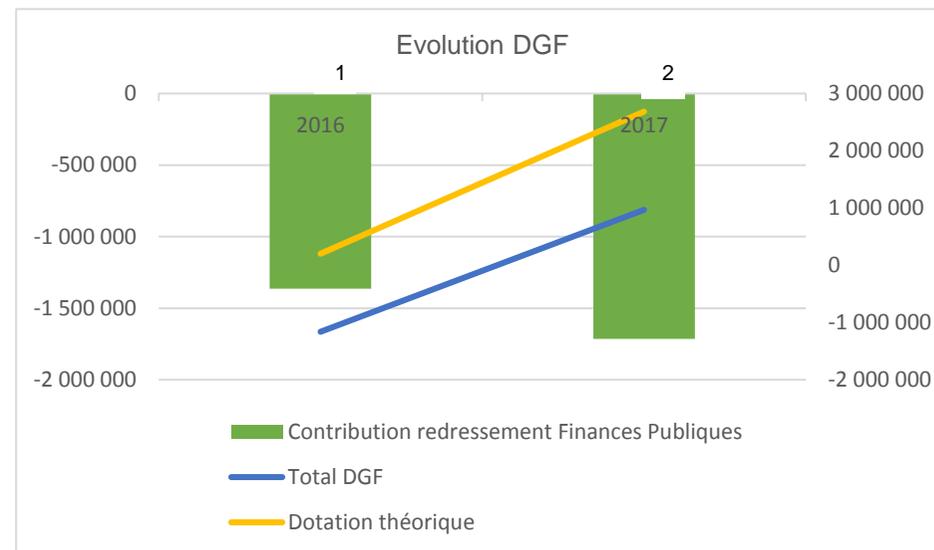
Encours de la dette	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette 01/01	2 266 340	1 806 897	2 264 590	3 371 461
Encours de la dette 31/12	1 806 897	2 264 590	3 371 461	3 907 914
Annuités	459 443	410 405	406 188	463 547
Dont remb emprunt in fine	100 000		0	

Indicateurs en € / h	2017	Moyenne strate
Encours de la dette / habitant	68,56 €	184
Principaux ratios		
Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	0,75	
Taux d'endettement encours / RFF	6,64 %	57 %

IV/ LES DOTATIONS DE L'ETAT ET SES PRELEVEMENTS :

- LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

	2016	2017
Dotation de l'intercommunalité	201 732	1 218 201
Dotation de compensation		1 465 506
Total DGF théorique	201 732	2 683 707
Contribution redressement finances publiques	-1 363 776	-1 715 359
Total DGF réelle	-1 162 044	968 348



▪ LES PRELEVEMENTS :

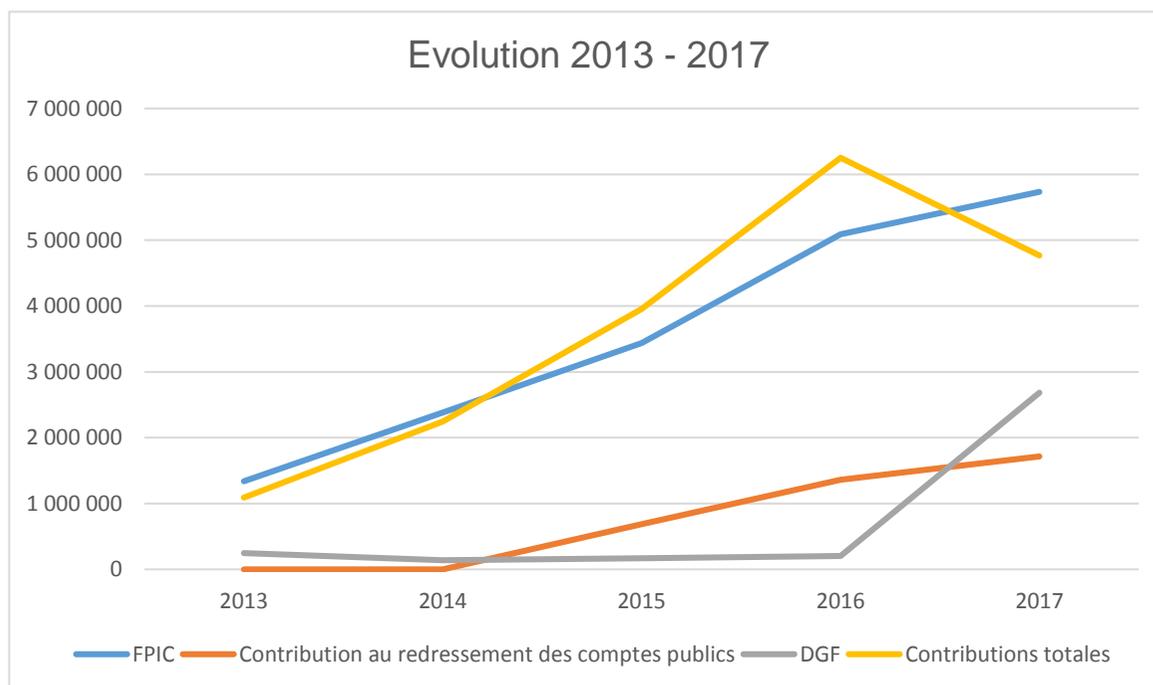
- Le montant du FPIC est figé à 1 milliard d'euros à compter de 2018.
- Dans notre collectivité, le principe de répartition est dérogatoire et la totalité de FPIC est pris en compte par la Communauté à savoir 5 734 109 euros en 2017.

▪ EVOLUTION 2013/2017 DES DOTATIONS ET PRELEVEMENTS :

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2013/2017	Evolution moyenne
FPIC	1 338 614,00	2 382 702,00	3 435 855,00	5 089 243,00	5 734 109,00	328,36 %	43,86 %
Contribution au redressement des comptes publics	0,00	0,00	685 250,00	1 363 776,00	1 715 359,00	150,33 %	58,22 %
DGF	248 048,00	139 161,00	167 648,00	201 732,00	2 683 707,00	981,93 %	121,17 %
Contributions totales	1 090 566,00	2 243 541,00	3 953 457,00	6 251 287,00	4 765 761,00	337,00 %	44,58 %

* Dont participation des communes FPIC 2015 : 917 000 €

** DGF 2017 : dotation d'intercommunalité 1 218 201 € et dotation de compensation 1 465 506 €



***LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
GOLFE DE SAINT-TROPEZ POUR L'ANNEE 2018***

L'année 2018 sera une année particulièrement importante pour plusieurs raisons :

- *Au 1^{er} janvier 2018 la compétence Eau est transférée.*
- *Au 1^{er} janvier 2018 la compétence « Enseignement de la Musique et de la Danse » est transférée.*
- *Au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la compétence « Tourisme » l'Office de la ville de COGOLIN est transféré.*
- *En 2018 la compétence « Aménagement numérique » se développe sur tout le territoire ce qui devrait entraîner des investissements lourds et coûteux.*
- *En 2018 la compétence « GEMAPI » va elle aussi se développer en terme de réalisations. Une partie des dossiers jusque-là traitée au niveau des études va devenir des chantiers avec là aussi des investissements lourds et coûteux.*
- *En 2018, la réalisation du siège de la Communauté de communes rentrera elle aussi dans sa partie opérationnelle.*
- *En 2018 également le nombre et la qualité des interfaces réalisées en forêt seront plus importants.*
- *En 2018, suite à la précision de nos statuts, nous devons également prendre en charge les études liées à l'érosion des plages.*

Dans cette partie de notre présentation nous traiterons :

1. *Des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et le budget annexe DMA,*
2. *Des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'Investissement pour le budget du SPANC.*

Nous traiterons ensuite, pour la 1^{ère} fois les budgets annexes :

3. *De l'eau,*
4. *De l'Office du tourisme communautaire.*

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles sont parfaitement maîtrisées.

A/ LES DEPENSES DE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

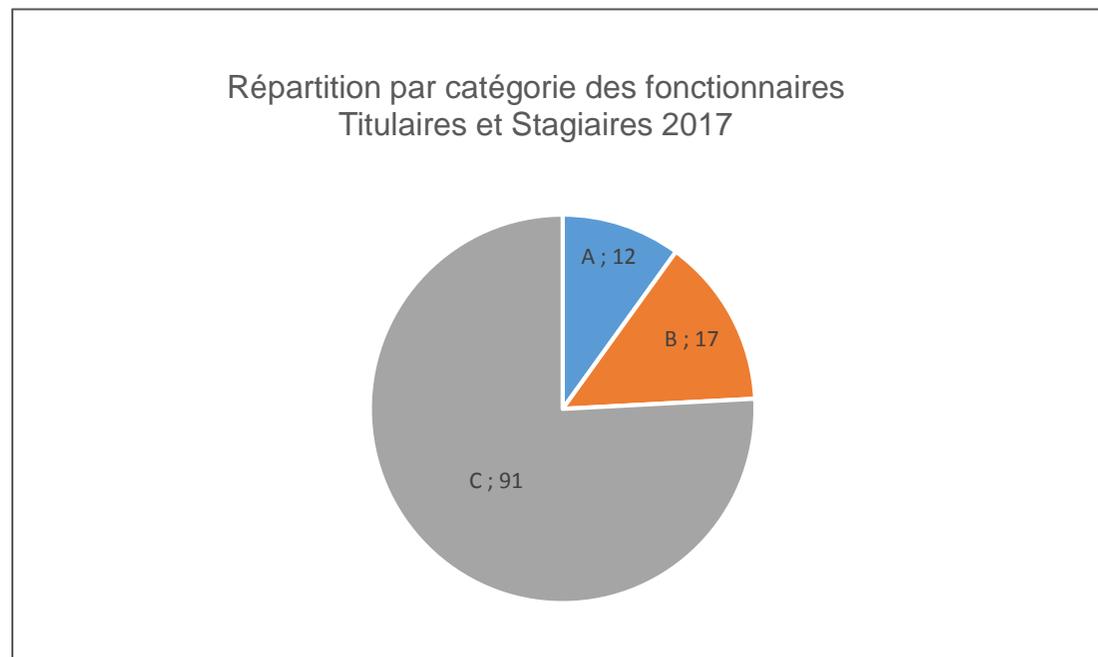
La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. Ainsi les nouveaux agents accueillis ne le seront que dans le cadre des nouvelles compétences transférées suite à l'application de la Loi NOTRe ou dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques. Enfin, la Communauté de communes se doit également de se doter de services « support » efficaces et indispensables.

*Le redéploiement des agents est fortement utilisé.
Les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés.
Les disponibilités de certains agents ne sont pas remplacées systématiquement.*

Comme pratiquement chaque année, au-delà du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) les charges de personnel sont affectées par de nouvelles obligations réglementaires comme l'extension du RIFSEEP à la filière technique.

Conformément à la Loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 3 ans (années budgétaires 2015, 2016, 2017).

Année 2015	Titulaire	Non titulaire	CDI	CAE	Effectif total
A	9	1	2		12
B	18	1			18
C	80	3		6	89
Total	107	5	2	6	120
Année 2016	Titulaire	Non titulaire	CDI	CAE	Effectif total
A	12	1	2		15
B	18	1			18
C	80	7		3	90
Total	110	9	2	3	124
Année 2017	Titulaire	Non titulaire	CDI	CAE	Effectif total
A	12	3	2	0	17
B	17	4	0	0	21
C	91	5		4	100
Total	120	12	2	4	138



En ce qui concerne les effectifs

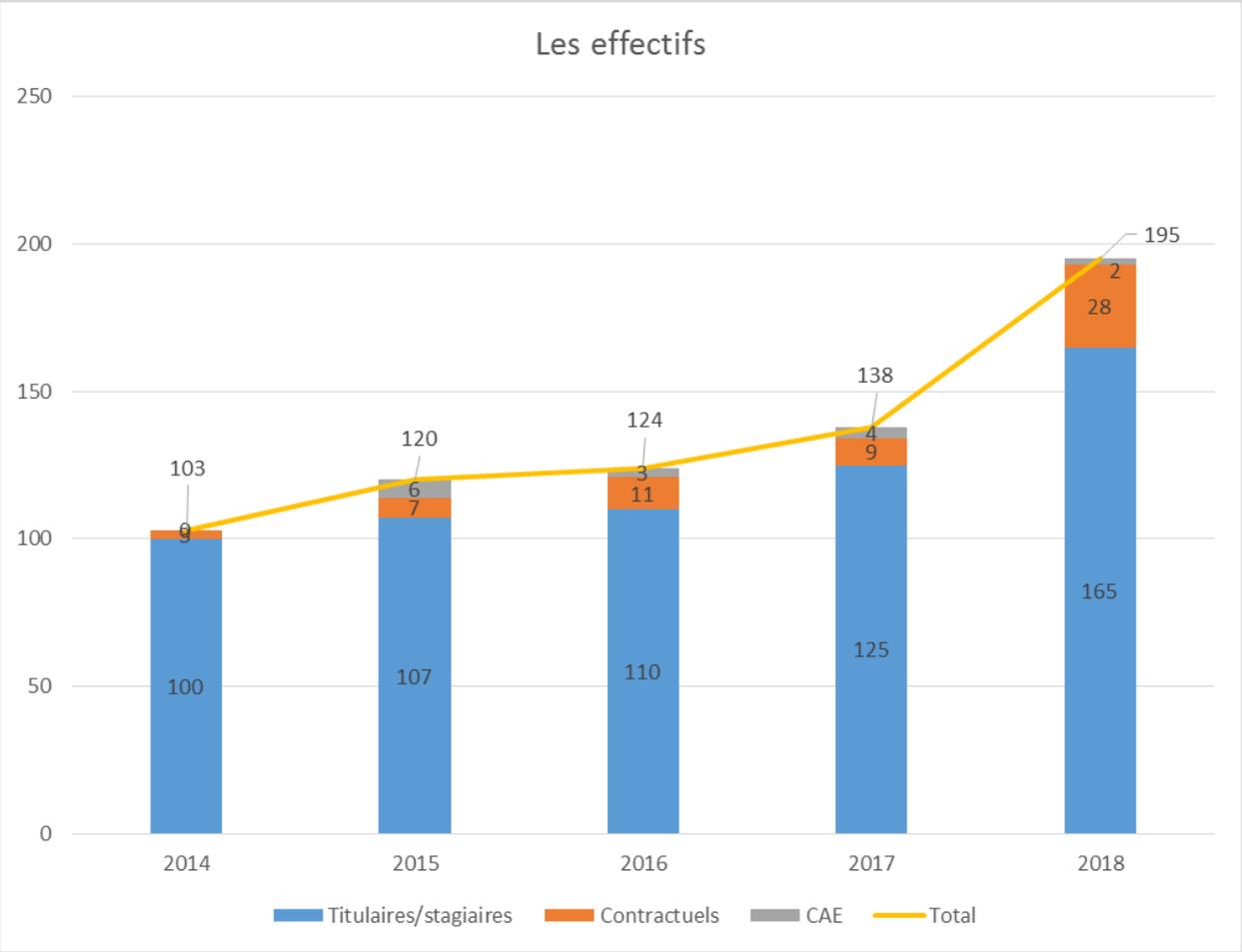
+ Les chiffres des effectifs au 31/12/2017.

Dans ce tableau les chiffres 2018 prennent en compte les transferts et les mesures nouvelles.

	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires/stagiaires	100	107	110	125	165
Budget principal	100	107	55	65	94
DMA	0	0	55	60	55
EAU					16
Contractuels	3	7	11	9	28
Budget principal	3	7	5	5	23
DMA	0	0	6	4	5
EAU	0	0	0	0	0
CAE	0		3	4	2
Budget principal	0	6	2	3	1
DMA	0	0	1	1	1
Total	103	120	124	138	195
Budget principal	103	120	62	73	118
DMA	0	0	62	65	61
EAU	0	0	0	0	16

2018 : chiffre des effectifs prévus au BP sans les mesures nouvelles

2017/2018 : exclus 7 postes saisonniers

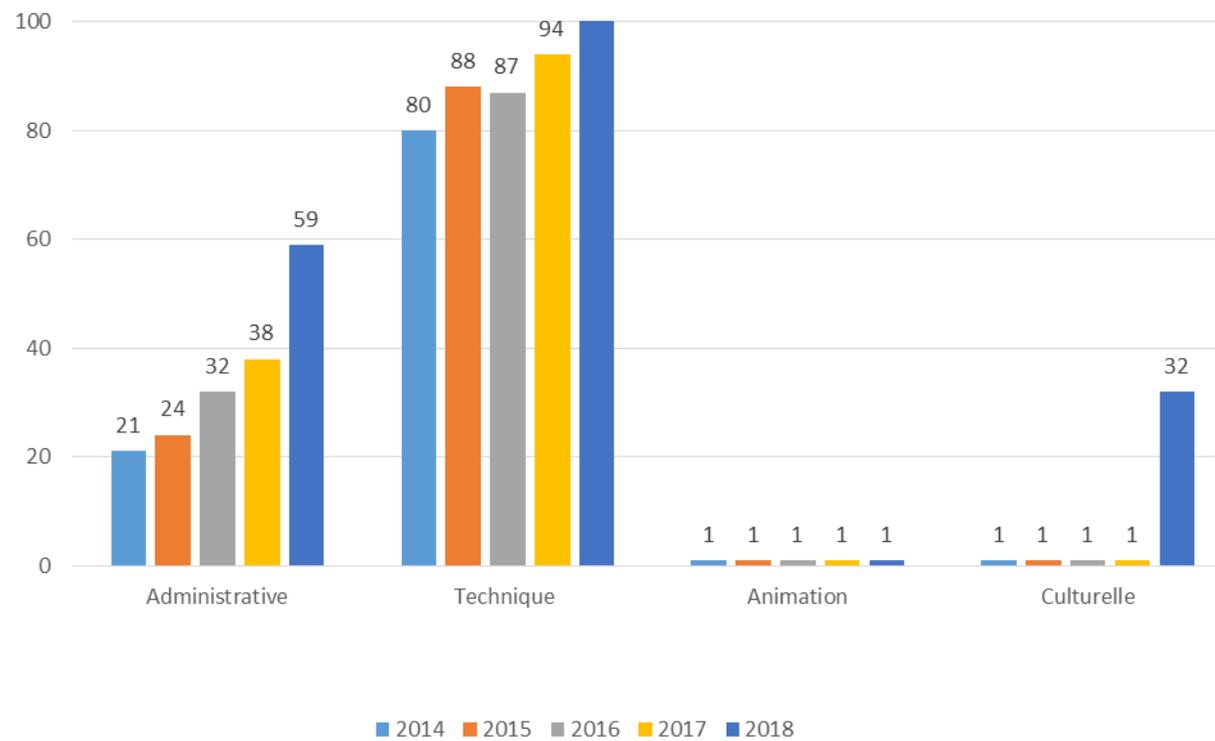


 **Les effectifs par filière et par budget au 31/12/2017**

Dans ce tableau les chiffres ne prennent pas en compte les CAE

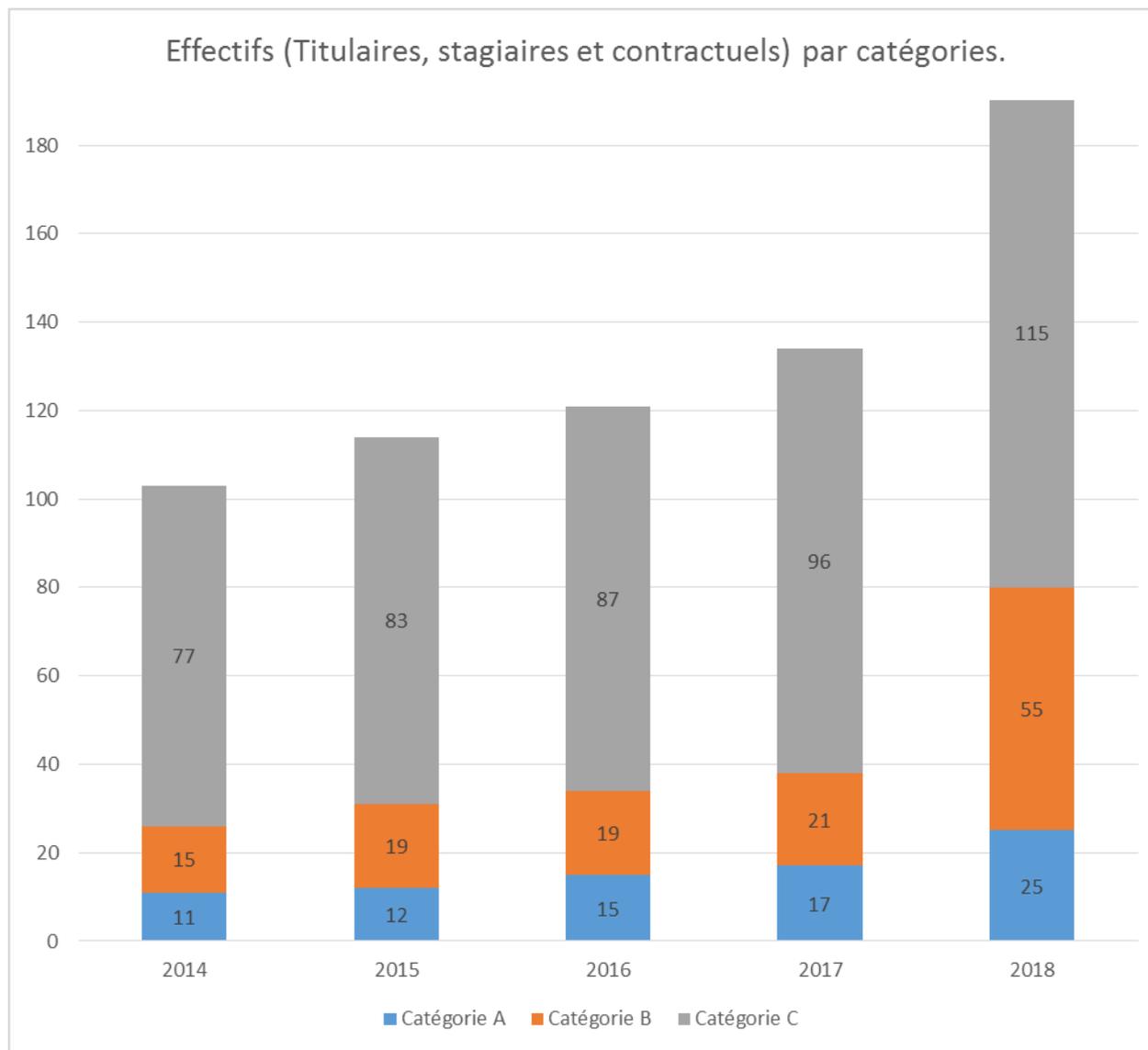
	2014	2015	2016	2017	2018
Administrative	21	24	32	38	59
Budget principal	21	24	28	34	48
DMA	0	0	4	4	3
EAU	0	0	0	0	8
Technique	80	88	87	94	101
Budget principal	80	88	31	34	36
DMA	0	0	56	60	57
EAU	0	0	0	0	8
Animation	1	1	1	1	1
Budget principal	1	1	1	1	1
DMA	0	0	0	0	0
EAU	0	0	0	0	0
Culturelle	1	1	1	1	32
Budget principal	1	1	1	1	32
DMA	0	0	0	0	0
EAU	0	0	0	0	0
Total	103	114	121	134	193
Budget principal	103	114	61	70	117
DMA	0	0	60	64	60
EAU	0	0	0	0	16

Effectifs (Titulaires, stagiaires et contractuel) par filières.



✚ Les effectifs complets par catégorie et par budget :

	2014	2015	2016	2017	2018
Catégorie A	11	12	15	17	25
Budget principal	11	12	13	15	21
DMA	0	0	2	2	1
EAU	0	0	0	0	3
	15	19	19	21	55
Budget principal	15	19	14	15	46
DMA	0	0	5	6	6
EAU	0	0	0	0	3
	77	83	87	96	115
Budget principal	77	83	34	40	51
DMA	0	0	53	56	54
EAU	0	0	0	0	10
Total	103	114	121	134	195
Budget principal	103	114	61	70	118
DMA	0	0	60	64	61
EAU	0	0	0	0	16



En ce qui concerne les mesures 2018 :

 Dépenses obligatoires :

- Budget formation	30 000 euros
- Budget annonces recrutement	10 000 euros
- Frais de déplacement et missions (Conservatoire)	40 000 euros
- Report titres resto en année pleine	42 000 euros
- FIPH	11 000 euros
- GVT	49 000 euros
TOTAL.....	182 000 euros

 Recrutements nouveaux proposés :

- 1 directeur des Affaires financières cat A+	
- 1 assistante administrative Dev éco cat C	
- 1 assistante RH carrières cat B	
- 1 assistante administrative Commande publique cat C à 50%	
- 1 chargé de missions Gestion immobilière, contentieux et assurances cat A	
- 1 chargé de Communication et évènementiel cat B	
- 1 chargé de projet Dev éco et Aménagement du territoire cat A	
- 1 chargé de la Maintenance cat C+	
- 1 chargé de mission Marittimo	
TOTAL.....	429 652 euros

 Transferts de personnel :

- Conservatoire de musique	
- Office du tourisme de COGOLIN	
- Maison de l'Entreprise de Sainte-Maxime	
- Transfert de 2 agents du budget DMA vers le BP	
TOTAL.....	1 892 834 euros

LE COUT TOTAL DE TOUTES CES MESURES SE MONTE A 2 504 486 euros mais ne représente en aucun cas un coût supplémentaire pour les raisons suivantes :

1) Les transferts de personnel pour un montant de **1 755 270 euros**.

2) Au 31 décembre 2017, nous comptons :

- 3 départs volontaires non remplacés pour 155 378 euros
- 1 départ en retraite non remplacé pour 105 000 euros

TOTAL : 260 378 euros

3) Début 2018 nous aurons :

- 2 départs en retraite non remplacés

TOTAL : 147 273 euros

4) Arrêt de contrats de prestataires : **76 000 euros**.

5) Subvention pour le projet Marittimo : **50 000 euros**.

Le montant des ressources identifiées se monte donc à 2 212 921 euros.

Le montant de la dépense nouvelle à inscrire pour le budget principal 2018 est donc de 291 565 euros soit + 8 % par rapport à 2017.

Si nous décomptons de ce montant le coût des mesures réglementaires, l'augmentation réellement liée aux différents mouvements de personnel est de : + 3 %.

Enfin globalement, tous budgets confondus les rémunérations brutes du personnel 2018 pourraient être estimées à 10 854 386 euros.

Nonobstant ces chiffres et d'un point de vue purement comptable les dépenses de personnel en 2018 devraient représenter toujours tous budgets confondus (BP + DMA + EAU + TOURISME + SPANC) 12,87 % des dépenses réelles de fonctionnement.

B/ LES DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, la fiscalité, les assurances, la gestion du parc auto (location, entretien, carburants,) les frais de réception, les fournitures administratives, les achats de vêtements, les nouvelles technologies, le service des assemblées, la commande publique, la communication, les services juridiques, les consommations d'eau et d'électricité et les petits travaux d'entretien.....

La rationalisation des moyens est poursuivie, tout comme la lutte contre le gaspillage. La mutualisation est toujours de rigueur dans les services et avec les services des communes membres. C'est la continuité de la politique menée par la Communauté de communes : Maintenir un service de qualité sans dépenses incongrues, extravagantes et exponentielles.

Le projet de budget principal 2018 prévoit une augmentation des dépenses de 8,58 % soit un montant de 281 729 euros.

De plus rappelons que les dépenses à caractère général du budget principal recouvrent également les besoins des budgets annexes. Ces derniers restituent ensuite au budget général la quote part qui les concernent.

C/ LES ATTENUATIONS DE PRODUITS :

L'attribution de compensation :

Il s'agit là du reversement de l'attribution de compensation aux communes une fois retirée la valorisation de différents transferts exécutés en année n-1.

Cette année elle devrait se situer aux alentours de 16 000 000 d'euros.

Le FPIC :

La loi de Finances de 2018 a maintenu pour la deuxième année consécutive le montant national du FPIC à 1 milliard d'euros.

Toutefois, comme en 2017, nous ne savons pas encore qu'elle sera la répercussion, sur le contributeur que nous sommes, de la continuation de la restructuration des territoires au niveau national.

C'est pourquoi pour l'année 2018, il est proposé d'inscrire une augmentation de 350 000 euros aux 5 735 000 euros versés en 2017.

Depuis 2013, date de la création de la Communauté de communes, un accord local a été trouvé qui a conduit à faire supporter par l'Intercommunalité 100% du FPIC augmentant ainsi considérablement les dépenses de fonctionnement de l'Intercommunalité.

Ce dispositif a contribué et contribue toujours fortement à la dégradation de l'épargne de notre collectivité.

 La contribution au redressement des finances publiques :

Depuis 2014, les collectivités subissent une réduction de leurs dotations (DGF en particulier) dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques.

Pour les EPCI, elle devait s'élever à plus de 8,5% en 2017, au terme de la montée en puissance du dispositif.

Ce n'est que depuis 2015 que notre collectivité est concernée par cette mesure.

Le prélèvement s'est élevé à 1 400 000 euros en 2016, il a été de 1 750 000 euros en 2017 et restera à ce montant pour l'année 2018.

Le total de ces prélèvements (FPIC + CRFP) pour 2018 devrait se monter à 8 000 000 d'euros. Ce qui est considérable.

Depuis la création de la Communauté de communes ce sont près de 30 000 000 d'euros qui ont été ainsi récupérés par l'Etat !!!!!

- 30 millions d'euros c'est un mandat entier de salaires chargés des agents de la collectivité,**
- 30 millions d'euros c'est l'équivalent de 50 déchetteries réhabilitées,**
- 30 millions d'euros c'est la totalité des travaux à réaliser sur les cours d'eau pour limiter les inondations...**

D/ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

- ✚ *En 2018 ces charges, très faibles jusqu'ici, vont subir une augmentation importante. En effet les montants évolueront de 646 550 euros en 2017 à 1 311 495 euros en 2018 soit + 103 % représentant + 664 945 euros. Cette augmentation représente la participation du budget principal au budget annexe de l'Office du tourisme communautaire qui aujourd'hui ne s'équilibre pas faute pour la Communauté de ne pas percevoir tout ou partie de la taxe de séjour des communes concernées.*

E/ EQUILIBRE DES CHARGES :

- ✚ *En 2018, les charges d'exploitation devraient augmenter globalement de 10,07 % (y compris toutes les charges liées aux différents transferts). Cette augmentation sera compensée par une hausse des recettes allant jusqu'à + 19,94 %.*

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- ✚ *Les produits des services : Ils augmentent fortement (+ 30%) et correspondent aux frais d'inscription des élèves du Conservatoire.*

- ✚ *Les impôts et taxes : Ils augmentent de 10,21 % et correspondent essentiellement à la fiscalité économique (CFE), au produit de la Taxe Additionnelle (TA) et à la taxe GEMAPI. Cette augmentation représentant **2 662 000 euros** est principalement liée à l'augmentation des bases et à l'instauration de la taxe GEMAPI.*

- ✚ *Les dotations et participations : Il s'agit là de la DGF « théorique » comprenant deux parties : La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation représentant globalement en 2017, **2 700 000 euros**.
C'est sur cette dotation que l'Etat récupère d'office la participation au redressement des finances publiques qui représente **1 750 000 euros**.
La DGF « réelle » est donc d'environ **950 000 euros**.
En 2018, les montants devraient être sensiblement les mêmes.*

- ✚ *Enfin en 2018, nous pourrons compter sur un excédent de fonctionnement évalué au compte administratif provisoire à **3 940 737 euros**.*

- ✚ *En 2018, il est proposé de mettre en place la taxe GEMAPI pour un produit global d'environ **1 900 000 euros**.
Ce montant est réparti sur les 3 taxes ainsi que sur la CFE.
Cette recette nouvelle doit être adossée obligatoirement à une dépense liée exclusivement à l'exécution de la compétence.*

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses réelles d'investissement par service prévisions 2018 (hors DMA)

Intitulé	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	Chapitre 23 Immobilisations en cours	Total
Grands Projets	-	269 000,00	-	-	1 000 000,00	1 269 000,00
<i>Dont Hôtel Communautaire</i>	-	229 000,00	-	-	1 000 000,00	1 229 000,00
Administration Générale	-	-	-	1 324 200,00	-	1 324 200,00
Finances	223 500,00	-	-	-	-	223 500,00
Atelier	-	-	-	16 700,00	-	16 700,00
Communication	-	20 000,00	-	47 700,00	-	67 700,00
GEMAPI	67 500,00	1 213 096,00	-	150 090,00	385 860,00	1 816 546,00
Forêt	-	105 862,00	-	9 900,00	568 160,00	683 922,00
Marchés	-	16 364,00	-	-	-	16 364,00
Economie	120 000,00	50 000,00	120 000,00	340 408,00	410 000,00	1 040 408,00
<i>Dont Remb caution ZAE ST Exupery</i>	120 000,00	-	-	-	-	120 000,00
Territoire	-	140 842,00	-	10 000,00	-	150 842,00
<i>Dont PLH - SCOT</i>	-	140 842,00	-	-	-	140 842,00
<i>Dont Gens du voyage</i>	-	-	-	10 000,00	-	10 000,00
Tourisme	-	-	-	60 000,00	-	60 000,00
Espaces maritimes	-	57 500,00	-	103 450,00	-	160 950,00
Informatique	-	53 200,00	406 700,00	25 300,00	-	485 200,00
<i>Dont montée en débit Ramatuelle + La Mole</i>	-	-	180 200,00	-	-	180 200,00
<i>Dont fibre optique</i>	-	-	225 000,00	-	-	225 000,00
Musique	-	-	-	27 700,00	-	27 700,00
Total	411 000,00	1 925 864,00	526 700,00	2 115 448,00	2 364 020,00	7 233 032,00

FOCUS BUDGET ESPACES MARITIMES

Dépenses de fonctionnement (011) : 212.930 €
Dépenses d'investissement (20 et 21) : 160.950 €

Pilier Observation.....106.000 €

- Fct / 02 : Suivre l'évolution des habitats : **20.000 €**

Cartographie et vitalité des biocénoses sur des sites sensibles, opération pluriannuelle (fréquence 4 ans) – taux de subvention de 50 à 80 %

- Fct / 011 : Gramass : **14.500 €**

Lancement du programme d'étude Marittimo sur les problématiques sédimentaires (durée 2 ans) – taux de subvention de 85 %

- Inv / 011 : Gramass : **61.500 €**

Lancement du programme d'étude Marittimo sur les problématiques sédimentaires (durée 2 ans) – taux de subvention de 85 %

Gestion.....195.000 €

- Fct / G4 : Dispositifs d'ancrages écologiques : **65.000 €**

Pose, dépôt, hivernage et stockage du balisage des communes sur Dispositif d'Ancrages Ecologiques (145 bouées de 300m et Ziem / 500ml de Zrub) – non subventionné

- Fct / G4 : Dispositifs d'ancrages écologiques : **27.000 €**

Pose, dépôt, hivernage et stockage du balisage des sites de plongée sur Dispositif d'Ancrages Ecologiques (nb bouées : 28) – non subventionné

- Inv / G4 : Dispositifs d’Ancrages Ecologiques : **4.500 €**

Achat de bennes 30 m3 pour le stockage des bouées ci-dessus – taux de subvention non connu à ce jour

- Fct / G6 : Système de gestion de la QEB : **53.900 €**

Prestation de suivi de la qualité des eaux de baignades incluant analyse en régie (réactifs et matériel de labo), prestation de service pour la gestion de crise et certification du système – taux de subvention de 10 %

- Inv / G6 : Système de gestion de la QEB : **45.000 €**

Achat de matériel permettant de réduire le temps d’obtention des résultats sur la base d’une méthode – taux de subvention de 20 à 50 %

Sensibilisation.....30.000 €

- Inv / S3 : Déployer l’offre de sentiers marins sur l’ensemble du territoire : **30.000 €**

Equipements de 2 nouveaux sites de sentiers marins en visite libre (Sainte-Maxime et Ramatuelle)

NB : il est à noter qu’une grande partie des missions n’apparaissent pas dans la présentation ci-dessus car elles sont exercées en régie.

Elles peuvent relever du pilier observation (enjeux et usages), mais aussi de la gestion (élaboration et suivi de tous les marchés relatifs aux Dispositifs d’Ancrages Ecologiques), mais aussi dans le domaine de la sensibilisation/communication avec la mise en place de nombreuses campagnes de terrain.

FOCUS BUDGET FORET

Fonctionnement Chapitre 011 :

Dépenses totales prévisionnelles.....123 700 €

- **61624 – Bois et Forêt - Prestations entreprises pour travaux PIDAF en entretien : 68 000 €**
 - Travaux de débroussaillage sur INTERFACE : 8 000 €
 - Travaux PIDAF Zones d'appui : 10 000 €
 - Travaux de piste : 50 000 € : cette somme pourra être réévaluée à la baisse (-14 000 €) si l'agent peut reprendre normalement le travail – revient d'un arrêt de travail de 6 mois – état de santé à suivre.
Travaux non financés .

- **617- Etude POPI (Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal) : 32 400 €**
Etude pour mettre en place un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (durée 12 mois)
Taux de subvention 60 %

Recettes totales prévisionnelles 22 380 € (Subvention POPI/étude SUIVI PIDAF + mutualisation communes)

Investissement : Chapitres 40/20/23

Dépenses totales prévisionnelles..... 796 722 €

- **40 – Transfert du montant des travaux faits par la Régie inscrits en Investissement : 70 000 €**
Travaux régie INTERFACE 2018 EN CREATION
- **2031 – Etude SERVITUDES/GEOMETRE/EXPERT FONCIER – Programme FEADER 2017 : 54 405 €**
Etude pour mise en place de servitude DFCI (durée 18 mois)
Taux de subvention 80 %
- **2312 – Travaux DFCI - Programme FEADER 2017 : 420 000 €**
Travaux mécaniques et manuels pour mises aux normes DFCI
Taux de subvention 80 %
- **2312 – Prestataires Entreprises - Travaux Interfaces 2018 en création : 110 000 €**
Travaux mécaniques et manuels Programme Interfaces 2018 en création
Taux de subvention : en attente de réponse (dossier déposé à la région pour 50 % et au titre du DETR pour 30 %).

Recettes totales prévisionnelles (subventions acquises au 31.01.2018)..... 359 813 €

FOCUS BUDGET COURS D'EAU

Dépenses de fonctionnement (011) : 50 900 €
Dépenses d'investissement (20, 21 et 23) : 1 975 632 €

Dépenses de fonctionnement..... 50 900 euros

1. Les actions poursuivies en fonctionnement sont les suivantes :

- Mise à disposition de la solution de veille hydrométéorologique Predict services : **35 000 euros.**
Ce contrat concerne l'ensemble des communes de l'EPCI et l'ensemble des aléas (vent, ruissellement, débordement, neige).
- Opération de régulation des ragondins sur le périmètre communautaire : **7 200 euros.**
Il s'agit de procéder à la régulation du ragondin (espèce nuisible).
- Assistance aux communes pour la caractérisation des pollutions en cours d'eau : **7 000 euros.**
Il s'agit de pouvoir réaliser des analyses d'eau brute de rivière pour identifier les causes d'éventuelles pollutions.
- Frais divers : **1700 euros.**
Provision pour charges courantes.

Dépenses d'investissement.....1 975 632 euros

2. Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez : **718 687 euros** de dépenses)

Le Contrat de rivière est un outil opérationnel de gestion des cours d'eau. Ce dernier porte sur tous les fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez (Giscle, Préconil, Bourrian et Bélieu) et doit permettre de répondre aux grands enjeux thématiques suivants :

 **Qualité des eaux : 179 640 euros.**

- A6 Etude de valorisation des boues de STEP : **10 140 euros** (subvention acquise à 60%).
Cette action a pour objet d'étudier les filières potentielles de valorisation des boues de STEP à l'échelle des territoires communautaires de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.
- A10 Réaliser les schémas directeurs d'assainissement d'eaux pluviales : **43 900 euros** (subvention acquise à 15%).
Un accompagnement technique est réalisé (sous la forme d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage) aux communes volontaires pour améliorer la gestion des eaux pluviales et réaliser leur schémas directeurs. Un référentiel hydrologique local et un guide opérationnel des bonnes pratiques de gestion alternative des eaux pluviales seront fournis aux communes et à appliquer dans le cadre des aménagements futurs.

- A13 Aménager les aires de carénages : **18 000 euros** (subvention acquise à 50%).
Un accompagnement technique est proposé aux entreprises de carénage pour réduire leurs rejets dans les milieux naturels.
- A14 Dresser un diagnostic des sources de pollution diffuse et mettre en place des mesures alternatives : **49 700 euros** (subvention acquise à 30%).
Il s'agit de poursuivre le travail partenarial avec les agriculteurs et avec les services espaces verts des municipalités engagées dans la démarche.
- A 17 Poursuivre et développer le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles : **57 600 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 80%).
Afin de vérifier les effets du Contrat sur la qualité des eaux, un suivi régulier (physico-chimique et biologique) des différents cours d'eau est réalisé.
- ✚ Restauration et qualité des milieux aquatiques : **463 647 euros**.
- B2 Etudier le fonctionnement global de la Giscle, du Bélieu et du Bourrian et définir une stratégie de gestion des milieux aquatiques : **65 520 euros** (pas de subvention).
Cette étude, achevée en 2017, a défini les projets d'aménagement dans la perspective de réduire les conséquences des inondations. Sur la Giscle, le scénario global est validé mais doit se réaliser dans la durée, un complément d'étude est nécessaire pour affiner l'étude des travaux au stade avant-projet pour la première tranche. Sur le Bourrian, le scénario étudié a été écarté et un scénario moins ambitieux doit être étudié.

- B7 Restaurer et entretenir les cours d'eau : **259 400 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 45%). Des travaux réguliers d'entretien et de restauration sont réalisés chaque année sur les bassins de la Giscle, du Préconil et du Bourrian.

- B8 Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Garde :
 - Etudes : **168 247 euros**
 - Acquisition de terrains : **74 400 euros**
(subvention à obtenir à hauteur de 80%)Ce montant comprend les frais de Maitrise d'œuvre, des sondages géotechniques et du coût de constitution des dossiers réglementaires (autorisation environnementale).

- B11 Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables : **36 000 euros** (subvention obtenue à hauteur de 30%).
Cette action doit permettre à la CCGST d'établir un plan de gestion sur les différentes Zones Humides, en concertation avec les communes.

- ✚ Gestion des inondations : **27 600 euros.**

- C3 Diagnostiquer les digues et définir les modalités d'intervention : **1 500 euros** (subvention obtenue à hauteur de 30%).
Le montant provisionné doit permettre d'achever la réalisation d'un Diagnostic Initial de Sureté sur les digues du territoire.

- C7 Aider les communes à mettre en place un système d'alerte commun : **2 100 euros**.
Une session de formation et de mise à niveau est proposée aux communes de l'intercommunalité pour s'approprier l'outil d'alerte utilisé en groupement de commande.

- C10 Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux : **24 000 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 30%).
Il s'agit de proposer aux entreprises présentes en zone inondable de bénéficier d'un audit de vulnérabilité. 10 entreprises diagnostiquées en 2017.

- ✚ Gestion et partage de la ressource : **16 500 euros**.

- D5 Poursuivre et renforcer le suivi de l'état quantitatif de la ressource en eau : **16 500 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 80%).
A la suite de la modélisation des échanges entre la nappe des cours d'eau et le lit mineur dans le cadre de l'étude Volumes prélevables, il a été décidé de suivre les épisodes d'assèchement du cours d'eau de manière fine afin de perfectionner le modèle existant et ce dans le but d'anticiper les périodes de crise.

- ✚ Communication et gouvernance : **26 800 euros**.

- F5 Animer des programmes pédagogiques sur l'eau : **26 800 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 60%).
Dans le cadre d'un conventionnement avec l'Education nationale, 7 classes du territoire sont engagées dans un programme pédagogique sur la thématique de l'eau à l'échelle des bassins versants.

3. Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin du Préconil : **468 665 euros** de dépenses

Il s'agit d'une démarche initiée depuis 2013 visant à réduire les risques d'inondations et les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle d'un bassin versant. Le PAPI d'intention du Préconil couvre l'ensemble du bassin versant du fleuve et concerne deux communes : Le Plan de la Tour et Sainte-Maxime. Les actions à poursuivre sont les suivantes :

- Action I.2 Sensibilisation et communication : **10 400 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 15%).
Le montant doit permettre de finaliser les documents de communication du PAPI d'intention et de réaliser des ateliers pédagogiques dans les classes d'enseignement scolaires.
- Action I.3 Elaboration du dossier PAPI Complet :
 - **114 771 euros** de frais d'études,
 - **38 500 euros** de frais d'acquisition de terrains (subvention à obtenir à hauteur de 75%).L'ensemble des travaux structurants projetés sur le territoire communautaire sont à présenter au sein d'un dossier de candidature pour la labélisation. Le coût proposé correspond aux frais d'études pour la réalisation du dossier et d'accompagnement dans la négociation du foncier et des indemnités à verser aux agriculteurs dans le cadre de la démarche.
- Action II.1 Mise en place d'un suivi des bassins : **10 000 euros** (pas de subvention).
Les stations installées nécessitent d'établir des jaugeages en période de crue.
- Action VI.2 Réalisation du plan d'action pour limiter l'érosion (subventions obtenues à hauteur de 60%).

Cette action recouvre 3 opérations techniques : le financement du travail partenarial de la chambre d'agriculture pour la lutte contre l'érosion, le financement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'effacement de pistes sauvages sur le bassin du Pey, le montage d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le curage des atterrissements sur la partie terminale du Préconil.

- Action VII.1 Etude de restauration capacitaire du Préconil (subvention à obtenir à hauteur de 80%).
 - **240 000 euros** en études
 - **38 500 euros** d'acquisition de terrains.

Il s'agit de mettre en œuvre les résultats de l'étude hydraulique de définition des aménagements à réaliser du fleuve Préconil. Il est prévu le démarrage de la constitution des dossiers réglementaires, la réalisation des sondages géotechniques et l'approche des propriétaires (négociation foncière) et deux options de réalisation du projet :

- MOA classique : recrutement d'un Maître d'œuvre
- Délégation de Maitrise d'ouvrage à un mandataire.

4. Actions hors programme (342 430 euros de dépenses)

- Projet PROTERINA : **82 370 euros** (subvention obtenue à 85%).

Ce projet doit permettre d'automatiser le travail de collecte des données de pluie en temps réel et la modélisation hydrologique. Le but est de prévoir finement les conséquences des crues sur le territoire. Depuis 2016, le service réalise une expertise des situations hydrologiques pour le compte des communes avec le développement d'un partenariat avec Météo France.

- Mission de maîtrise d'œuvre et d'établissement des dossiers réglementaires pour deux digues du territoire (Rialet, Hippodrome) : **88 000 euros** (pas de subvention).
A l'issue du diagnostic initial de sureté des digues sur le territoire communautaire, 2 ouvrages ont été choisis pour faire l'objet d'une gestion par la CCGST. Il s'agit de préparer les procédures administratives pour régulariser les ouvrages et réaliser les travaux de confortement.

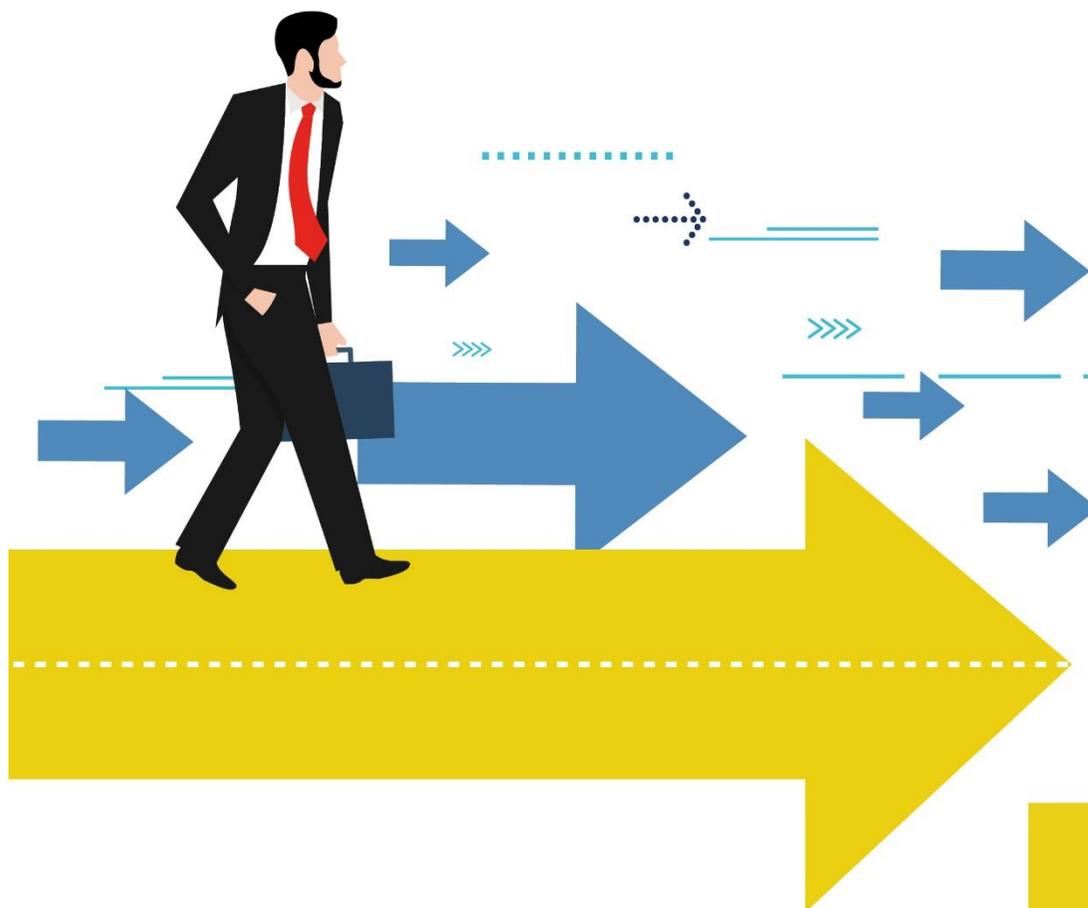
- Mission d'établissement des dossiers réglementaires sur le programme de la Giscle (pas de subvention) :
 - **45 600 euros** de frais d'études,
 - **27 540 euros** de frais d'acquisition de terrains.Il s'agit de préparer l'établissement des dossiers réglementaires pour les ouvrages à créer sur le bassin de la Giscle.

- Travaux d'entretien hors périmètre Contrat de rivière : **124 600 euros** (subvention à obtenir à hauteur de 45%).
Ces travaux réguliers d'entretien concernent la baie de Pampelonne, la Bouillabaisse, les travaux réalisés dans le cadre de l'insertion par le travail et une provision de travaux d'urgence en cas de crue.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- ✚ Elles devraient se situer à environ **6 400 000 d'euros** réparties ainsi qu'il suit :
 - Subventions diverses : 850 000 euros (la plus grande prudence est de mise)
 - Autofinancement : 3 500 000 euros
 - FCTVA : 600 000 euros
 - Reste à réaliser : 974 000 euros
 - Amortissement : 502 000 euros.

La section d'investissement en l'état n'est pas équilibrée. Il faudrait pour ce faire inscrire 1 emprunt de 2,5 millions d'euros.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE **2018**

Déchets Ménagers et Assimilés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Compte Administratif provisoire 2017
DMA – Dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP	DM	Réalisé	Taux de réalisation
REEL				
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 903 943	0	11 543 097	96,97%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	3 558 525	0	3 335 787	93,74%
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	0	0	0	
65 – AUT.CHARGES GEST.COURANTE	8 179 360	0	7 906 666	96,67%
66 – CHARGES FINANCIERES	24 765	0	24 765	100,00%
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	995 000	39 505	1 023 287	98,92%
68 – DOTATIONS ET PROVISIONS	0	0	0	
022 – DEPENSES IMPREVUES	300 000	-48 800	0	0,00%
TOTAL REEL	24 961 593	-9 295	23 833 602	95,52%
ORDRE				
042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	370 260	9 295	462 843	
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 082 815	887 370	0	
TOTAL ORDRE	2 453 075	896 665	462 843	
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 414 668	887 370	24 296 445	85,85%

- ✚ **Des dépenses au chapitre 011 réalisées à hauteur de 97%, conformes aux prévisions.**
- ✚ **Des dépenses de personnels conformes aux prévisions (94% de réalisation).**
- ✚ **Des dépenses liées au traitement délégué au SITTOMAT inférieurs aux prévisions (-3%) qui s'expliquent par des déductions des ventes ferrailles et des soutiens Eco Mobilier sur les appels de fonds du SITTOMAT.**
- ✚ **Des charges exceptionnelles liées à la participation au FPIC supérieures aux prévisions.**
- ✚ **Un total prévisionnel réalisé 2017 de 23 833 602€.**

Compte Administratif provisoire 2017
DMA – Recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP	DM	Réalisé	Taux de réalisation
REEL				
013 – ATTENUATION DE CHARGES	21 000	0	10 146	48,31%
70 – PROD.SERV.DOMAINE VENT.DIV.	1 879 500	0	1 994 959	106,14%
73 – IMPOTS ET TAXES	21 418 050	0	21 767 200	101,63%
74 – DOTAT.SUBVENT.PARTICIP.	829 500	0	917 672	110,63%
75 – AUT.PRODUITS GEST.COURANTE	0	0	0	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	887 370	1 029 798	116,05%
78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	#DIV/0!
002 - EXCEDENT	3 108 058	0	3 108 058	
TOTAL REEL	27 256 108	887 370	28 827 832	102,43%
Solde Réel			4 994 230	
ORDRE				
042- TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 560	0	158 556	
TOTAL ORDRE	158 560	0	158 556	
Solde Ordre			-304 287	
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 414 668	887 370	28 986 388	
Solde Fonctionnement			4 689 943	

Recettes de Fonctionnement:

- + Des produits émanant de la redevance spéciale, des ventes matières, ainsi que des régies déchèteries dépassant les prévisions à hauteur de 106 %.
- + Des soutiens à la collecte sélective (éco-emballages) en hausse par rapport au prévisionnel budgétaire en raison d'une hausse régulière des tonnages de collectes sélectives entraînant une nette augmentation des recettes.
- + Des produits exceptionnels provenant des annulations de rattachement 2016 à hauteur de 1 029 798 €.
- + Des excédents de fonctionnement 2016 de 3 108 058 €
- + Un total prévisionnel réalisé de 28 827 832 €.

Compte Administratif provisoire 2017
DMA – Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP	DM	Réalisé	Taux de réalisation
REEL				
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	185 700	0	185 700	100,00%
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	385 119	0	64 707	16,80%
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	0	0	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 352 682	956 665	701 651	30,38%
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	370 125	0	0	0,00%
020 – DEPENSES IMPREVUES	200 000	-60 000	0	
001 - DEFICIT	486 306	0	486 306	
TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	2 979 933	896 665	1 438 364	37,10%
Restes à Réaliser			368 848	
TOTAL REEL	2 979 933	896 665	1 807 211	
ORDRE				
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 560	0	158 556	
TOTAL ORDRE	158 560	0	158 556	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 138 493	896 665	1 965 767	

- ✚ **Des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 37%, concernant des travaux légers de mise aux normes en déchèteries, de l'achat de deux camions polybenne pour le transport des déchets végétaux, de l'investissement dans un nouveau broyeur et d'un nouveau chargeur pour l'Ecopole. Les travaux de réhabilitation des déchèteries étant reportés à 2018 sur une durée de 5 ans.**
- ✚ **Des remboursements d'emprunts à hauteur de 185 700 €.**
- ✚ **Un total réalisé de 1 438 364 €.**

Investissement 2017 - DMA



7ex - 9 700 €



40 000 €

- Gestion des Usagers
- Facturation et tarification
- Gestion des contenants
- Gestion des collectes
- Gestions des Unités de collecte
- Gestions des sacs
- Statistiques
- Gestion de la relation "Clients"
- ...



4 ex - 5 900 €



Compte Administratif provisoire 2017
DMA – Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP	DM	Réalisé	Taux de réalisation
REEL				
10 – DOTAT.FONDS DIV.ET RESERVES	672 145	0	568 460	84,57%
13 – SUBVENT.D'INVEST.RECUES	3 273	0	1 155	35,29%
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	
024 – PRODUITS DES CESSIONS	10 000	0	0	0,00%
001 - EXCEDENT				
TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	685 418		569 615	83,10%
Restes à Réaliser				
TOTAL REEL	685 418	0	569 615	
Solde Réel			-1 237 596	
ORDRE				
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	370 260	9 295	462 843	
021– VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 082 815	887 370	0	
TOTAL ORDRE	2 453 075	896 665	462 843	
Solde Ordre			304 287	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 138 493	896 665	1 032 458	25,59%
Solde Investissement			-933 309	
			3 756 634	

✚ Une dotation en réserve à hauteur de 568 460 €.

✚ Un déficit d'investissement de 933 309 €.

Budget Prévisionnel 2018

DMA – Fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	Evolution	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2018	Evolution
REEL							
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 903 943	12 137 216	1,96%	013 – ATTENUATION DE CHARGES	21 000	37 350	77,86%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	3 558 525	3 475 100	-2,34%	70 – PROD.SERV.DOMAINE VENT.DIV.	1 879 500	1 978 000	5,24%
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	0	0		73 – IMPOTS ET TAXES	21 418 050	21 700 000	1,32%
65 – AUT.CHARGES GEST.COURANTE	8 179 360	8 105 117	-0,91%	74 – DOTAT.SUBVENT.PARTICIP.	829 500	1 046 700	26,18%
66 – CHARGES FINANCIERES	24 765	19 492	-21,29%	75 – AUT.PRODUITS GEST.COURANTE	0	0	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	995 000	995 000	0,00%	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	
68 – DOTATIONS ET PROVISIONS	0	0		002 - EXCEDENT	3 108 057	3 756 634	20,87%
022 – DEPENSES IMPREVUES	300 000	300 000	0,00%				
TOTAL REEL	24 961 593	25 031 925	0,28%	TOTAL REEL	27 256 108	28 518 684	4,63%
				Solde Réel	2 294 515	3 486 759	
ORDRE							
042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	370 260	423 800		042- TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 560	0	
023– VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 082 815	3 062 959					
TOTAL ORDRE	2 453 075	3 486 759		TOTAL ORDRE	158 560	0	
				Solde Ordre	-2 294 515	-3 486 759	
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 414 668	28 518 684		TOTAL FONCTIONNEMENT	27 414 668	28 518 684	
				Solde Fonctionnement	0	0	

Dépenses de fonctionnement :

- ✚ **Une stabilisation des charges à caractère général (011), en raison d'une évaluation des tonnages collectés identique à 2017.**
 - En effet, les tonnages d'ordures ménagères diminuent légèrement (-500 tonnes), mais les tonnages de tri sélectif augmentent de + 350 tonnes.
- ✚ **Une stabilisation des dépenses de personnel (pas de recrutement prévu en 2018 sur le pôle DMA)**
- ✚ **Une légère baisse des dépenses liées au traitement délégué au SITTOMAT de 1%, en raison d'un coût de traitement stable, et d'une TGAP toujours avantageuse pour l'incinération.**
- ✚ **En effet, en 2018, il est prévu l'envoi de près de 26 300 tonnes à l'UVE avec une TGAP à 3€, contre seulement 9900 tonnes en centre de stockage avec une TGAP à 24 €. Dès 2019, 100% des tonnages seront orientés vers l'UVE de Toulon.**
- ✚ **De charges exceptionnelles identiques, liées à la participation du budget DMA au FPIC et à la contribution au redressement des finances publiques.**

Recettes de fonctionnement :

- + Des produits émanant de la redevance spéciale, des ventes matières, ainsi que des régies déchèteries en hausse de 5 %.**
- + Une prévision de recette issue de la TEOM identique au produit de 2017.**
- + Des soutiens à la collecte sélective (éco-emballages) en hausse de 26 %, en raison d'un ajustement des soutiens liés d'une part à la hausse des tonnages de collecte sélective et d'autre part à une sous-estimation des recettes en 2017.**
- + Des excédents de fonctionnement évalués en 3,7M €.**

Investissement – DMA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018	Evolution	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	BP 2018	Evolution
REEL							
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	185 700	161 500	-13,03%	10 – DOTAT.FONDS DIV.ET RESERVES	646 647	1 039 068	60,69%
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	367 870	329 118	-10,53%	<i>Dont 1068</i>	491 817	933 309	89,77%
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 335 650	1 880 970	40,83%	13 – SUBVENT.D'INVEST.RECUES	0	0	
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	370 125	662 082	78,88%	16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	
020 – DEPENSES IMPREVUES	200 000	200 000	0,00%	024 – PRODUITS DES CESSIONS	10 000	10 000	0,00%
001 - DEFICIT	486 306	933 309	91,92%	001 - EXCEDENT	0	0	
TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	2 945 651	4 166 979	41,46%	TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	656 647	1 049 068	59,76%
Restes à Réaliser	34 281	368 848		Restes à Réaliser	28 771	0	
TOTAL REEL	2 979 933	4 535 827		TOTAL REEL	685 418	1 049 068	
				Solde Réel	-2 294 515	-3 486 759	
ORDRE							
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 560	0		040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	370 260	423 800	
				021– VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 082 815	3 062 959	
TOTAL ORDRE	158 560	0		TOTAL ORDRE	2 453 075	3 486 759	
				Solde Ordre	2 294 515	3 486 759	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 138 493	4 535 827		TOTAL INVESTISSEMENT	3 138 493	4 535 827	
				Solde Investissement	0	0	
Solde Global					0	0	

Dépenses d'investissement :

- ✚ **En hausse au chapitre 20, en raison du démarrage des études de réhabilitation du réseau des déchèteries intercommunales et le lancement de l'étude de programmation pour l'extension de l'Ecopole.**
- ✚ **En hausse au chapitre 21, pour financer l'achat d'un camion polybenne pour le service transports et renouveler deux chargeurs sur les déchèteries. Le démarrage des travaux sur les déchèteries étant estimé pour fin 2018.**

Recettes d'investissement :

- ✚ **Des recettes de FCTVA d'environ 100 000 €.**
- ✚ **Des dotations en réserve au 1068 d'un montant de 933 309€.**
- ✚ **Des reports d'excédents de fonctionnement afin d'équilibrer les dépenses (021).**

Investissement 2018 - DMA



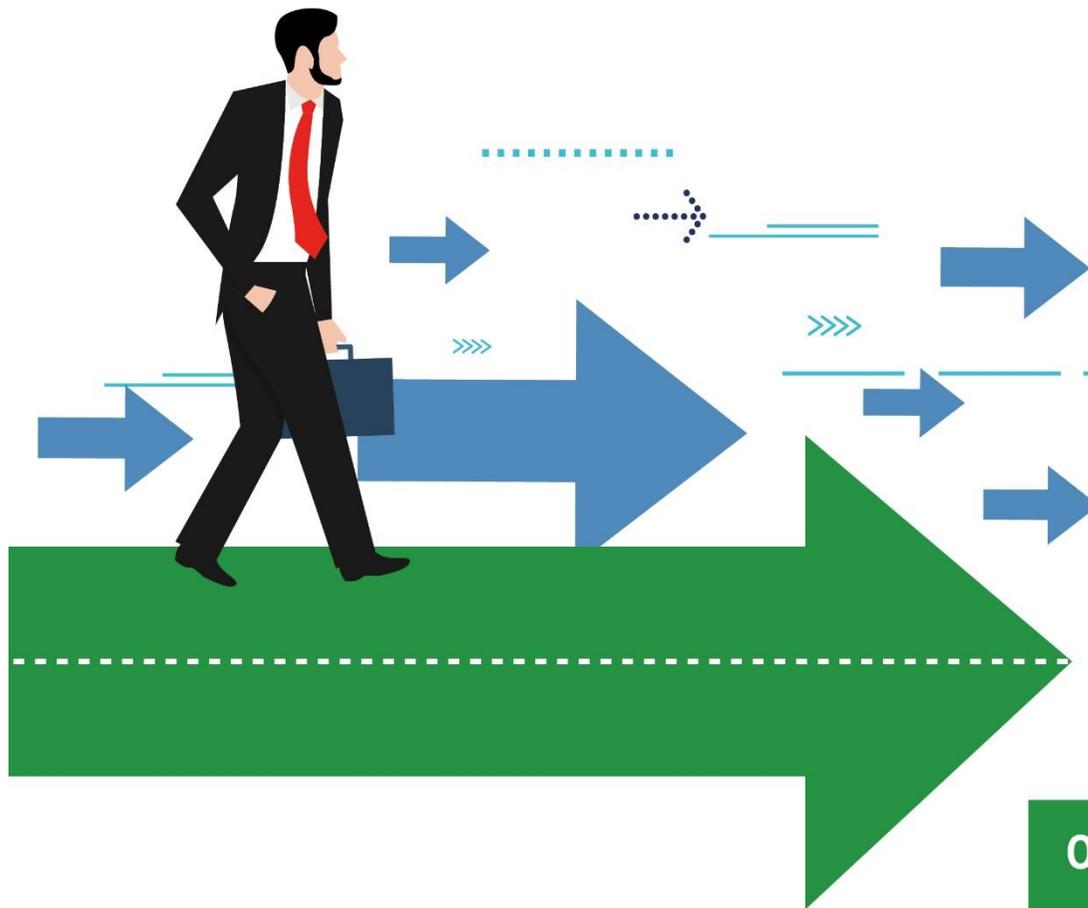
2 ex – 300 000 €



Simulation Produit TEOM 2018

Bases notifiées 2017		Bases 2017 (+ 1%)	Taux 2018	Produit 2018
Cavalaire sur Mer	28 876 485	29 165 250	8,07%	2 353 636
Cogolin	21 073 684	21 284 421	11,40%	2 426 424
La Croix Valmer	17 544 102	17 719 543	11,12%	1 970 413
La Garde Freinet	4 539 268	4 584 661	10,67%	489 183
Gassin	12 520 575	12 645 781	7,61%	962 344
Grimaud	26 978 372	27 248 156	10,67%	2 907 378
La Mole	2 043 410	2 063 844	9,67%	199 574
Plan de la Tour	5 946 555	6 006 021	13,45%	807 810
Ramatuelle	13 814 303	13 952 446	7,00%	976 671
Sainte Maxime	50 260 537	50 763 142	10,67%	5 416 427
Saint Tropez	26 961 725	27 231 342	10,94%	2 979 109
Le Rayol Canadel	5 547 989	5 603 469	8,00%	448 278
	216 107 005	218 268 075		21 937 247
Produits TEOM 2017				21 798 182
Produit TEOM supplémentaire 2018				139 065

L'état fiscal 1259 n'étant pas connu à ce jour, l'estimation du produit attendu de la TEOM a été effectuée sur les bases notifiées 2017 augmentées de la revalorisation de 0,4 % prévue dans la loi de finances 2017.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE **2018**

Office de tourisme communautaire
du Golfe de Saint-Tropez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes a intégré la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Elle est désormais en charge de l'accueil, l'information des touristes et la promotion touristique dans les bureaux d'information touristique de La Garde-Freinet, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, La Mole (en saison) et Cogolin qui a rejoint la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2018.

Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes a créé un office de tourisme communautaire sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière (délibération n° 2017/12/13-08 du 13 décembre 2017).

L'Office de Tourisme Communautaire du Golfe de Saint-Tropez se voit confier la responsabilité, dans les bureaux d'information touristique (BIT) dont il a la charge, les missions ci-après :

- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des cinq bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez,*
- La gestion des moyens humains, techniques et matériels pour assurer les missions conjointes d'accueil et de promotion touristique,*
- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement touristique du territoire.*

La circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances du 10 janvier 2018 relative au classement des offices de tourisme constitué en « bureau administratif » précise que l'office de tourisme communautaire, constitué en réseau, c'est-à-dire d'un bureau administratif de type « back office » et de bureaux d'information peut s'inscrire dans une démarche de classement. Le bureau administratif n'accueille pas de public, il est le lieu où se définit la stratégie touristique du réseau de l'office de tourisme en lien avec la Communauté de communes. Il regroupe un ensemble de tâches administratives, financières ou logistiques.

Budget 2018

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Le budget 2018 en section fonctionnement est estimé à : 639 925,00 €, dont :

- Les charges de personnel pour un montant de 508 500,00 € comprenant,
 - **Le personnel du service tourisme**
 - ✓ 2 agents à temps partiel (80%)

 - **Le personnel des BIT**
 - ✓ 7 agents à temps complet sur 12 mois et un agent à temps partiel sur 4 mois
 - *Cogolin : 4 agents à temps complet sur 12 mois*
 - *La Garde-Freinet : 1 agent à temps complet sur 12 mois*
 - *Le Plan de la Tour : 1 agent à temps complet sur 12 mois*
 - *Rayol-Canadel-sur-Mer : 1 agent à temps complet sur 12 mois*
 - *La Mole : 1 agent à temps partiel sur 4 mois – juin à septembre*
 - ✓ 4 agents en renfort saisonnier
 - *La Garde-Freinet : 1 saisonnier 17h30 – juillet / août*
 - *Le Plan de la Tour : 1 saisonnier 17h30 – juillet / août*
 - *Rayol-Canadel-sur-Mer : 1 saisonnier 35h – mi avril à fin octobre*

• Les charges à caractère général pour un montant de 121 995,00 €, comprenant

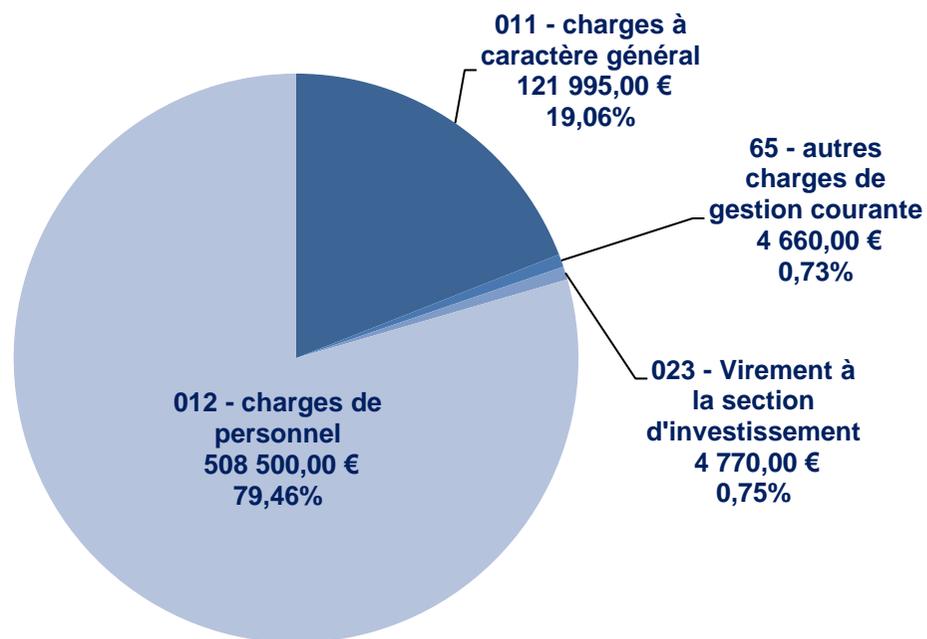
- Eau, électricité, fournitures	5 700,00 €
- Télécommunications	9 820,00 €
- Location immobilière (<i>loyer BIT Le Plan de la Tour</i>)	18 120,00 €
- Location mobilière	6 310,00 €
- Maintenance	13 550,00 €
- Editions	37 400,00 €
- Cotisations (<i>OTF, FROTSI...</i>)	4 000,00 €
- Réception	1 300,00 €
- Affranchissement	2 130,00 €
- Autres charges	23 665,00 €

(études et recherches, honoraires, ressources humaines, etc.)

Charges à caractère général



- Les autres charges de gestion courante pour un montant de 4 660,00 €, comprenant
 - Redevances, concessions, logiciels, licences 4 660,00 €
- Virement à la section d'investissement pour un montant de 4 770,00 €



RECETTES

Les recettes en section de fonctionnement sont estimées à 639 925,00 €, dont

- Ventes diverses 1 500,00 €
- Subvention budget principal 638 425,00 €

Section d'investissement

DEPENSES

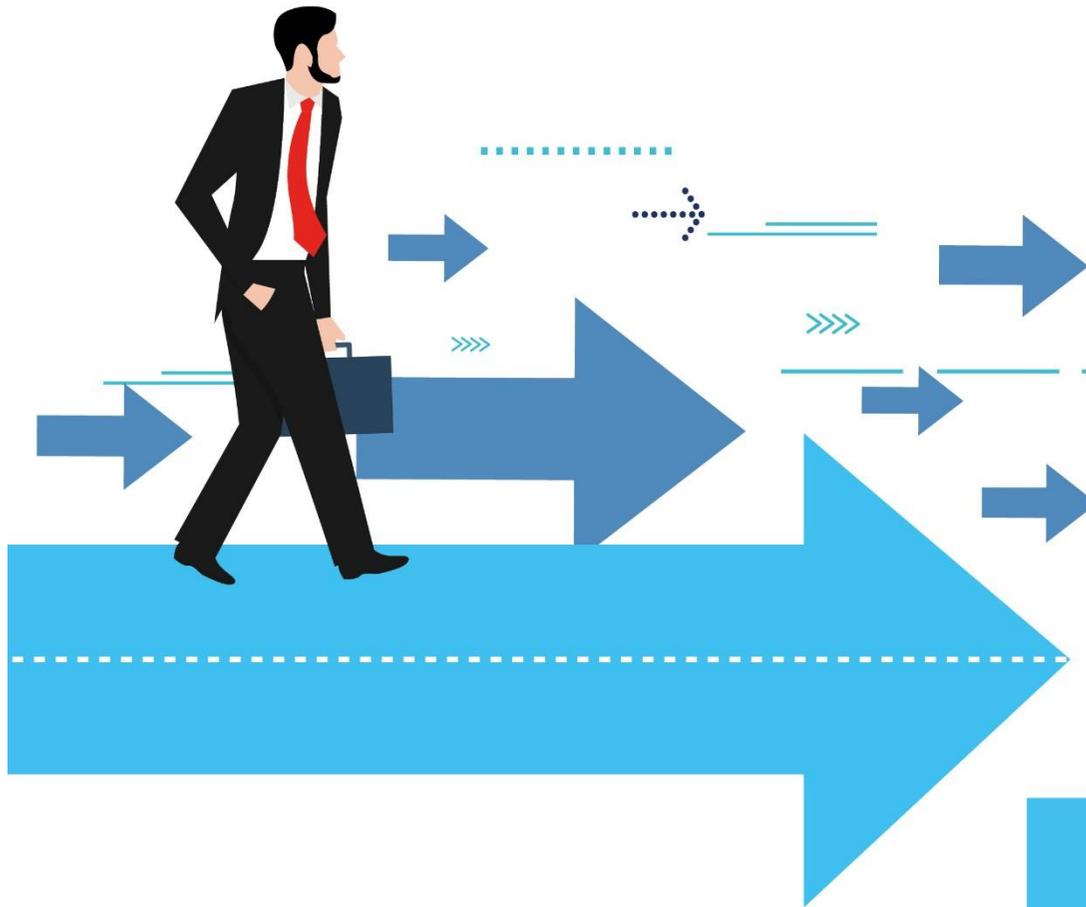
Les dépenses en section d'investissement sont estimées à 19 770,00 €, dont :

- Mobilier de bureau et matériel informatique 5 520,00 €
- Enseignes, totems et logos 14 000,00 €
- Immobilisations incorporelles 250,00 €

RECETTES

Les recettes en section d'investissement sont estimées à 19 770,00 €, dont :

- Subvention Région – CRET 15 000,00 €
Aménagement office de tourisme communautaire
- Virement de la section de fonctionnement 4 770,00 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Eau et Assainissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

INTRODUCTION

Les grands projets de l'année 2018

Le transfert de la compétence eau potable à la CCGST

La mise en service de l'usine de Basse Suane

Un programme pluriannuel d'investissement actualisé

Au 1er janvier 2018 la compétence Eau potable est transférée à la CCGST au sein du nouveau pôle Eau-Assainissement :

- + Dissolution du SIDECM (2 services : Ste-Maxime et 10 communes)***
- + Transfert du service de La Garde-Freinet.***

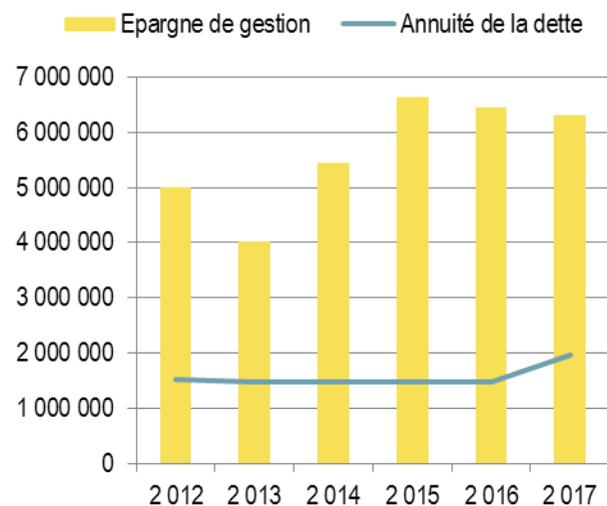
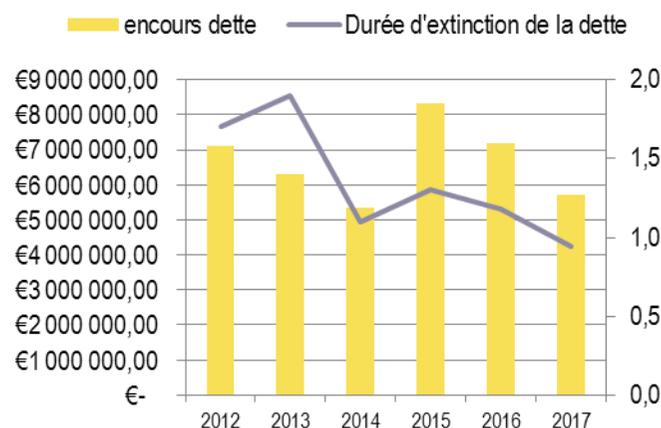
Le schéma juridique et budgétaire, le mode de gouvernance du Pôle Eau-Assainissement :

- + Poursuite des deux contrats d'affermage de Sainte-Maxime (2007-2019) et des 10 cnes (2014-2025)***
- + Création d'une régie à autonomie financière pour le service de la Garde-Freinet.***
- + Création de deux budget annexes :***
 - Budget des services affermés***
 - Budget annexe de la régie.***

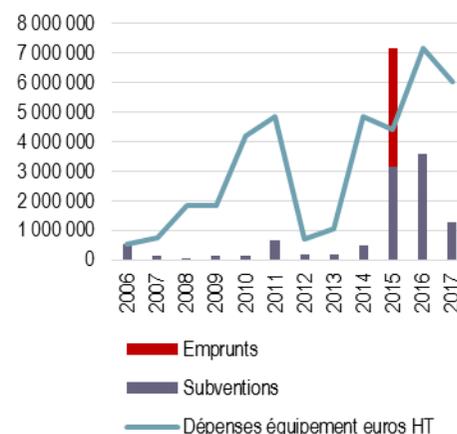
SERVICES AFFERMES – RETROSPECTIVE 2013 - 2017

Entre 2006 et 2017, le syndicat a réalisé plus de 36,86 millions d'euros hors taxes de travaux d'équipement financés par l'épargne et les autres fonds propres d'investissement à hauteur de 87%.

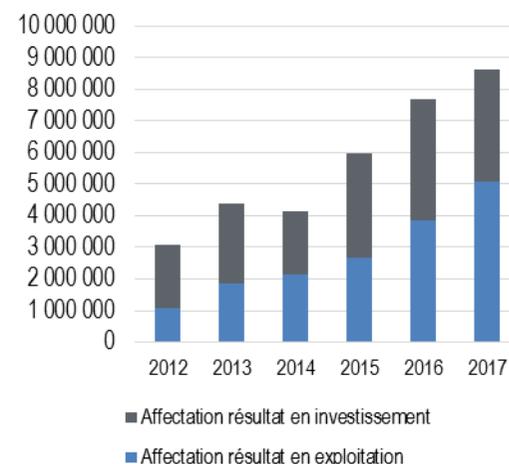
Les réalisations du PPI



Subventions - Emprunts 2006-2017



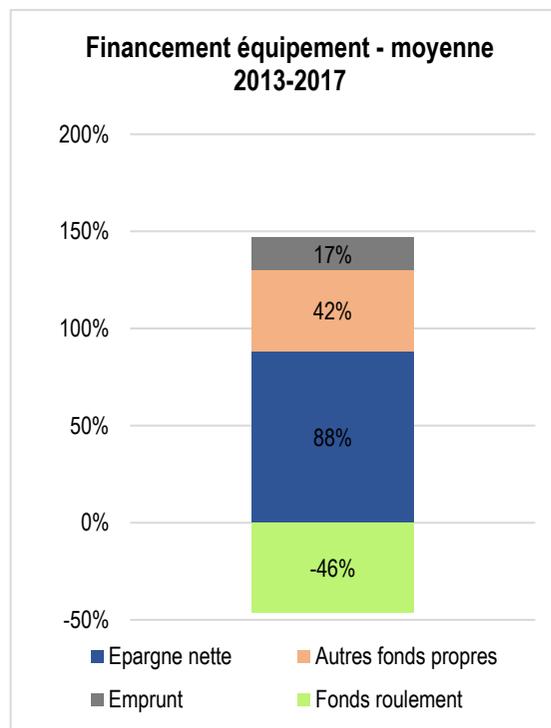
Affectation du résultat d'exploitation



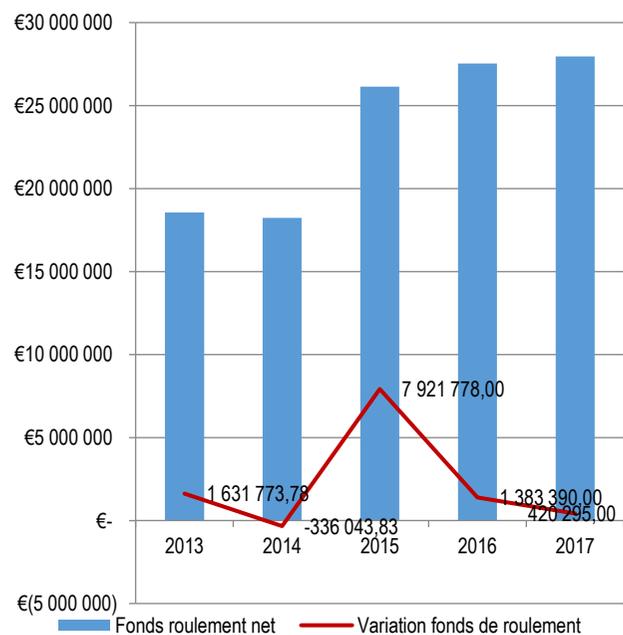
Le financement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Les dépenses d'équipement et leur financement						
Dépenses d'équipement	844 190	1 283 834	4 853 646	4 441 274	7 161 874	6 036 997
Autres immobilisations						8 645
Opération compte tiers	23 412		47 534	3 715	0	37 456
Recettes propres d'investissement	4 049 940	2 915 608	4 565 135	8 366 769	8 545 264	6 503 393
Dont épargne nette	3 464 553	2 529 368	3 965 104	5 147 913	4 959 976	4 364 350
Dont subventions	194 119	240 274	485 801	3 159 278	3 585 195	1 283 183
Dont TVA et FCTVA	160 856	145 942	114 230			
Dont opération compte tiers	23 412			51 249		37 456
Dont produit des cessions					94	
Dont autres		25		8 329		
Excédant la Mole&Ste-Maxime	207 000					818 404
Besoins de financement	-3 182 338	-1 631 774	336 045	-3 921 780	-1 383 390	-420 295
Recours à l'emprunt				4 000 000	0	0
Recours au FDR	-3 182 338	-1 631 774	336 045	-7 921 780	-1 383 390	-420 295
FDR au 1er janvier	13 748 666	16 931 004	18 562 779	18 226 734	26 148 514	27 531 904
FDR au 31 décembre	16 931 004	18 562 779	18 226 734	26 148 514	27 531 904	27 952 199

Financement équipement - moyenne 2013-2017



Montant et variation FDR 2013-2017



SERVICES AFFERMES – PROSPECTIVE 2018 - 2022

Programme pluriannuel d'Investissement

Libellé	Prévisionnel actualisé euros HT	Réalisés euros HT 2006-2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022 Euros HT	2023	2024	2025	Total Général Euros HT 2018-2035
Projets schéma eau potable 2006-2020	29 970 525	28 757 840	1 130 275	0	0	0	0	1 130 275	0	0	0	1 130 275
Projets schéma eau potable 2017-2035	38 072 523	88 548	3 218 458	6 277 467	4 865 000	1 347 000	2 258 646	17 966 571	1 447 900	3 132 523	4 930 980	37 983 975
Programme 2017-2025 - Priorité 1	27 566 523	88 548	3 218 458	6 277 467	4 865 000	1 347 000	2 258 646	17 966 571	1 447 900	3 132 523	4 930 980	27 477 975
Programme de travaux 2026-2035 - Prorité 2	8 619 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 619 000
Programme de travaux après 2035 - Priorité 3	1 887 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 887 000
Autres travaux et études 2006-2021	19 416 332	8 020 512	3 142 066	1 196 000	1 196 000	1 196 000	1 196 000	7 926 066	620 000	620 000	620 000	9 786 066
TOTAL GENERAL	87 459 380	36 866 900	7 490 799	7 473 467	6 061 000	2 543 000	3 454 646	27 022 912	2 067 900	3 752 523	5 550 980	48 900 315

Le PPI 2018-2022, égal à 27 millions d'euros, est adossé à la mise à jour du SDAEP 2017 – 2035.

De bonnes conditions financières en début de période

- **Fonds de roulement net : 27,95 millions d'euros**
- **Epargne de gestion : 6,32 millions d'euros**
- **Epargne brute : 6,06 millions d'euros**
- **Epargne nette : 4,36 millions d'euros**

Durée d'extinction de la dette : 0,94 an.

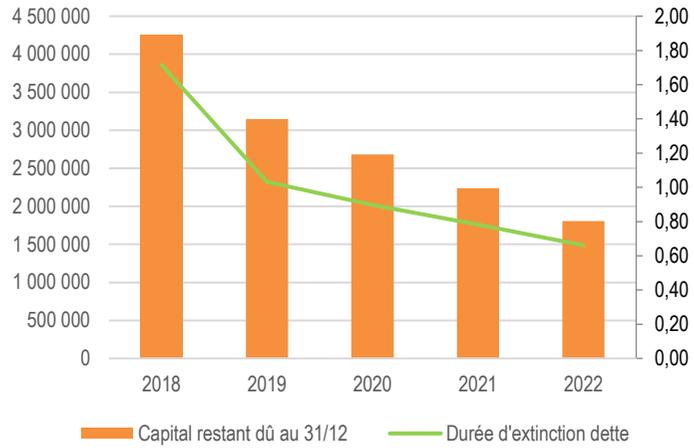
Une actualisation de l'équilibre de la section d'exploitation

- **La prise en charge des achats d'eau sur le contrat DSP de Sainte-Maxime depuis 2017 : 2M € par an avec un surcoût d'environ 500 K€ en 2018.**
- **La contribution aux coûts de services supports de la CCGST, depuis 2018 – 240 000 €.**
- **Une baisse importante de la charge de la dette à compter de 2020.**
- **Des recettes actualisées (négociation DSP) à hauteur de 1 M € par an environ.**

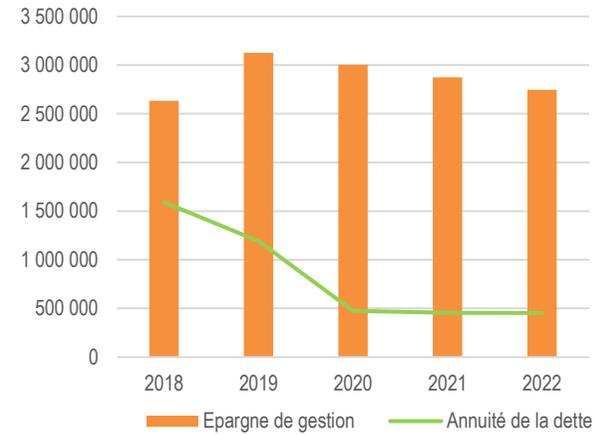
Il en résulte une baisse de l'épargne sur 2018-2022

Evolution de la charge de la dette et taux d'épargne 2018-2022

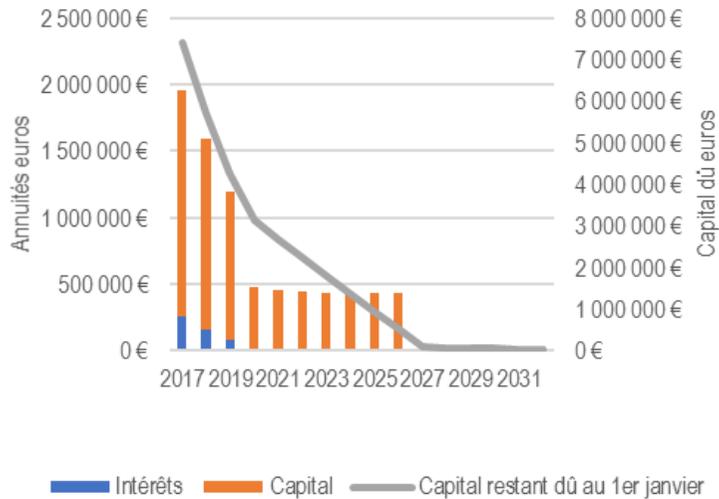
Encours dette Durée extinction 2018-2022



Equilibre épargne gestion-annuité dette 2018-2022



Dettes 2017-2032



Synthèse – Modalités de financement 2018-2022

Financement 2018-2022	2018	2019	2020	2021	2022	Total	
Recettes	37 308 199	7 415 000	7 351 600	7 235 000	7 235 000	66 544 799	Part
Ex cédent reporté	27 952 199	0	0	0	0	27 952 199	42%
Vente produits, services	7 100 000	7 100 000	7 100 000	7 100 000	7 100 000	35 500 000	53%
Subventions	2 156 000	215 000	151 600	35 000	35 000	2 592 600	4%
Autres	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	2%
Dépenses	14 536 430	12 876 467	10 869 270	7 457 238	8 498 158	54 237 563	Part
Gestion courante	4 300 000	3 800 000	3 914 000	4 031 420	4 152 363	20 197 783	37%
Dette	1 591 120	1 194 000	476 000	455 000	453 497	4 169 617	8%
Equipement	8 245 310	7 473 467	6 061 000	2 543 000	3 454 646	27 777 423	51%
Autres	400 000	409 000	418 270	427 818	437 653	2 092 741	4%

Gestion des ressources en eau – 3 103 K euros dont :

+ Achats Eau : 2,5M €

+ Plan de gestion et de préservation de la ressource alluviale

- **Sécurisation des ouvrages abandonnés**
- **Système de comptage forages**
- **Instrumentation des piézomètres**
- **Acquisition foncière dans zones humides**
- **Traitement des eaux de lavage des filtres UPEP Mole**
- **Suivi de la rivière du Préconil**
- **Economie d'eau – diagnostic consommations, équipement des campings**

+ Suivi qualité eau du barrage Verne

+ Réhabilitation génie civil de l'évacuateur de crue

+ Auscultation du barrage de la Verne

- **Auscultation annuelle et visite technique approfondie**
- **2018 – Mise à jour étude des dangers et visite des ouvrages immergés.**

Travaux et extension des équipements de service – 8,15 millions d'euros

- ✚ **Alimentation depuis la nouvelle ressource de Basse Suane :**
 - **Finalisation et mise en service de l'UPEP de Basse Suane;**
 - **Tronçon n°2 Basse Suane –réservoir du Noyer**
 - **Liaison Camp-Ferrat-Plan de la Tour**

- ✚ **Augmentation des capacités de stockage : réservoir Négresse (5000m3)**

- ✚ **Réfection du génie civil des réservoirs et démantèlement des ouvrages HS**

- ✚ **Renforcement AEP de Ramatuelle : Route des Plages, Chemin Oumède**

- ✚ **Programme de recherche de fuites : pose de compteurs de sectorisation à Sainte-Maxime**

- ✚ **Réhabilitation GC et terrassement**

- ✚ **Aménagement espace Marceau**

- ✚ **Travaux d'extension ou de déplacement de réseau**
 - **Ramatuelle : hameau des combes Jauffret : finalisation**
 - **Cogolin : AEP quartier Clavari (offre de concours)**
 - **Protection anti intrusion des ouvrages.**

L'engagement des études pour le mode de gestion du service de Sainte-Maxime

Le contrat d'affermage du service de l'eau potable de Sainte-Maxime vient à échéance le 31 décembre 2019.

Dès l'année 2018, avec l'assistance du cabinet d'études ESPELIA, le Pôle Eau engagera les démarches et études relatives au mode de gestion de ce service.

Afin d'harmoniser les modes de gestion des services du Pôle Eau, le mode de gestion sera défini pour la période 2020-2025 ; le 31 décembre 2025, étant la date d'échéance du contrat d'affermage n°T2390 couvrant actuellement les 10 communes de Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, Grimaud, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel, Saint-Tropez.

La mise en place du mode de gestion du service comprend les étapes suivantes :

- **Définition de la politique de l'eau potable et de ses objectifs pour la période 2020-2025 ;**
- **Etude et choix du mode de gestion ;**
- **Mise en place du mode de gestion retenu : régie ou bien délégation de service public ;**

Préparation des opérations juridiques et financières de sortie du contrat n°T2330 pour la période.

SERVICES AFFERMES – LE BP 2018

Des dépenses réelles de 16,44 millions d'euros (-24%).

Il est proposé de présenter la section d'investissement en excédent à hauteur de 21,37 millions d'euros. Cet excédent est justifié par l'engagement sur la période 2018-2025 des travaux préconisés par le schéma directeur et présentés dans le PPI, soit près de 39 millions d'euros.

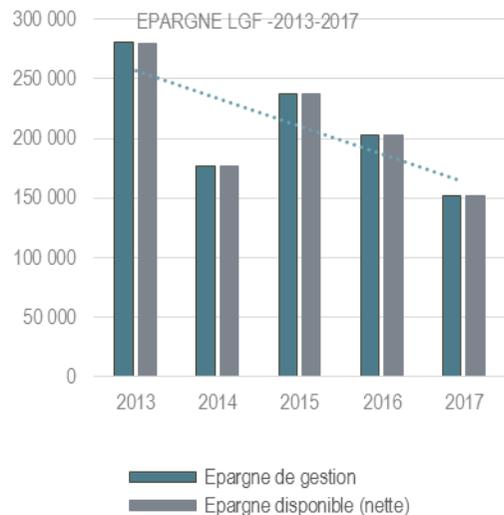
Euros hors TVA	Budget 2017	Réalisation 2017	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018	Budget 2018	Evolution
Dépenses de gestion courante	4 633 935	3 743 460	362 588	4 242 551	4 605 138	-1%
Dépenses d'équipement	13 178 764	6 036 997	500 363	8 146 048	8 646 411	-34%
Charges de la dette	1 967 707,00	1 952 542,70	0,00	1 599 500,00	1 599 500	-19%
Provisions	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000	
Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000	
Charges exceptionnelles	408 055	308 113	18 394	126 500	144 894	-64%
Dépenses financières	9 000	8 645	0	800	800	-91%
Opération pour compte tiers	120 000	37 456	0	0	0	
Dépenses imprévues	1 330 000	0	0	1 096 000	1 096 000	-18%
Total	21 647 460	12 087 214	881 344	15 556 399	16 437 743	-24%

Recettes réelles	Budget 2017	Réalisations 2017	Restes à réaliser 2017	Budget 2018	Part	Evolution
Ventes de produits (dont eau)	7 772 000	9 802 102	16 333	7 484 233	20%	-4%
Subventions	2 825 203	1 349 482	487 864	2 204 956	6%	-22%
Autres produits gestion courante	90 600	88 718	0	90 600	0%	0%
Produits financiers (TVA)	0	0	0	0	0%	
Produits exceptionnels	65 000,00	406 764,57	0,00	0,00	0%	-100%
Emprunts -Avance Agence Eau	0	0	0	0	0%	
Opération p/compte tiers	120 000	37 456	58 064	0	0%	-100%
Atténuation de charges	0	4 582	2 785	82 785	0%	
Transfert résultat Ste-Maxime	818 404	818 404			0%	-100%
Fonds de roulement	27 531 904	27 531 904		27 952 199	74%	2%
Total	39 223 111	40 039 412	565 046	37 814 773		-4%
Excédent SI	17 575 651			21 377 031		

LA REGIE - RETROSPECTIVE

Sur les cinq dernières années le service de l'eau potable de la Garde-Freinet a beaucoup investi (1,479 millions euros) avec notamment les travaux de modernisation de l'usine de Vanadal.

Dans le cadre du SDAEP 2008 mis à jour en 2015, la commune a engagé un programme d'actions pour la mise à niveau et l'amélioration du rendement du service.



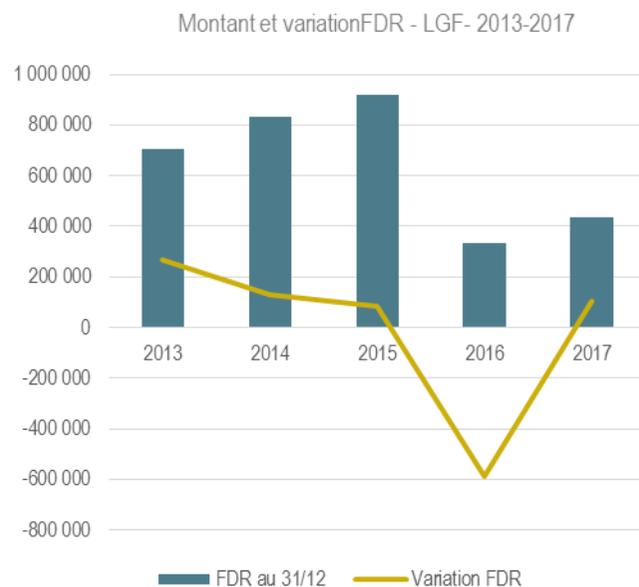
Epargne LGF	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de gestion	637 852	534 017	601 458	599 455	597 829
Dépenses de gestion	356 932	356 895	363 549	396 763	446 134
Epargne de gestion	280 920	177 122	237 909	202 693	151 695
Taux d'épargne de gestion	44,0%	33,2%	39,6%	33,8%	25,4%
Intérêts de la dette	80	0	0	0	0
Epargne brute / Capacité autofinanc	280 840	177 122	237 909	202 693	151 695
Taux d'épargne brute	44,0%	33,2%	39,6%	33,8%	25,4%
Capital de la dette	1 369	0	0	303	0
Epargne disponible (nette)	279 471	177 122	237 909	202 390	151 695
Taux d'épargne nette	43,8%	33,2%	39,6%	33,8%	25,4%

Sans charge d'emprunt, les comptes du service de l'eau de la Garde-Freinet présentent de bons niveaux d'épargne, facilitant un autofinancement important des travaux de ces trois dernières années.

Cependant, l'augmentation des charges d'exploitation, la baisse des produits de vente d'eau, accompagnée d'impayés importants induisent une baisse de 43% du taux d'épargne nette entre 2013 et 2017.

Les dépenses d'équipement et leur financement - LGF (2013-2017)	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement	69 197	94 198	217 796	913 559	203 257
Autres immobilisations					
Opération compte tiers					
Recettes propres d'investissement	334 193	221 802	300 448	327 301	304 980
Dont épargne nette	279 471	177 122	237 909	202 390	151 695
Dont subventions	45 000	0	52 560	113 880	125 560
Dont TVA et FCTVA	9 722	44 680	9 979	11 031	16 131
Dont opération compte tiers					
Dont produit des cessions					
Dont autres					11 594
Besoins de financement	-264 996	-127 604	-82 652	586 258	-101 724
Recours à l'emprunt				0	303
Recours au FDR	-264 996	-127 604	-82 652	586 258	-102 026
FDR au 1er janvier	441 754	706 750	834 354	917 006	330 747
FDR au 31 décembre	706 750	834 354	917 006	330 747	432 774

Lors de la réalisation des dépenses d'équipement les plus importantes, en 2016, le service a dû puiser dans son fonds de roulement à hauteur de 586 258 euros, lequel est ainsi passé entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 de 706 750 à 432 774 euros.



La CCGST mettra en œuvre en priorité le plan d'actions multi-paramètres ayant pour objectifs tout à la fois de renforcer la performance du service, et notamment, d'optimiser la production d'eau potable, de répondre à des impératifs environnementaux et de minimiser la perte de revenus financiers engendrée par un réseau fuyard et un vieillissement du parc des compteurs. Les pertes moyennes par sous-comptage étant estimées à près de 7%.

En outre, le pôle de l'eau potable met en place un service clientèle doté d'une « régie de recettes prolongée » Le service aura pour objectif d'optimiser la perception du produit de facturation de l'eau. Il aura également en charge, par convention avec la commune de la Garde-Freinet de facturer et recouvrer les produits de la redevance d'assainissement.

Améliorer la connaissance du réseau et des pertes :

Remplacement en priorité de 134 compteurs,

Sectorisation du réseau,

Fiabilisation de la télésurveillance,

Alarmes anti-intrusion, ;

Recherche active et réparation des fuites :

Vannes de sectionnement

Sectorisation nocturne et pré localisation

Localisation et réparation de fuites

Gestion des pressions :

Mise en place de stabilisateurs de pression

Remplacement et rénovation du réseau :

Augmentation du taux de renouvellement du réseau de 0.3% à 0.6%.

Le PPI est construit à partir des priorités vues précédemment.

Dans un deuxième temps, en fonction des capacités financières du service, il sera envisagé de réaliser des travaux structurants :

- **Renforcement de la station de pompage du réservoir du jas de la Brute ;**
- **Sécurisation de l'alimentation du hameau de la Mourre.**

Libellé	Prévisionnel HT euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022 Euros HT	2023	2024	2025	Total Général Euros HT 2018-2025
PPI Régie La Garde-Feinet - Priorité 1	986 136	142 568	150 868	146 560	149 720	150 920	740 636	77 000	62 000	106 500	986 136
Pose de compteurs de sectorisation	75 000	25 000,00	25 000,00	25 000,00			75 000,00				75 000
Campagne de sectorisation nocturne et recherches de fuites	279 000	3 500,00	38 000,00	38 000,00	31 000,00	31 000,00	141 500,00	31 000,00	31 000,00	75 500,00	279 000
Barrage de Vanadal - échelle limnimétrique	1 000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000	0,00	0,00	0,00	1 000
UPEP Vanadal : téléalarme anti-intrusion	12 600	6 300,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	12 600	0,00	0,00	0,00	12 600
Télésurveillance des réservoirs (sonde, module radio)	10 000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000	0,00	0,00	0,00	10 000
Programme de renouvellement du réseau	254 520	36 360,00	36 360,00	36 360,00	72 720,00	72 720,00	254 520				254 520
Remplacement des réducteurs de pression par des stabilisateurs	60 000			15 000,00	15 000,00	15 000,00	45 000	15 000			60 000
Renouvellement de 1210 compteurs (t.v.x régie)	48 700	6 700,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	30 700	6 000	6 000	6 000	48 700
Pose d'équipement de relevés à distance s/ 296 compteurs	28 416	14 208,00	14 208,00				28 416				28 416
Création de branchements neufs et de compteurs nouveaux	200 000	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	125 000	25 000,00	25 000,00	25 000,00	200 000
Acquisition logiciels	13 000	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000				13 000
Acquisition de matériels informatiques	3 900	1 500,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	3 900				3 900
TOTAL GENERAL	986 136	142 568	150 868	146 560	149 720	150 920	740 636	77 000	62 000	106 500	986 136

Les données de la prospective 2018-2022

Une optimisation des recettes de ventes d'eau : deux facturations annuelles et un rattachement des produits.

Une augmentation des dépenses courantes :

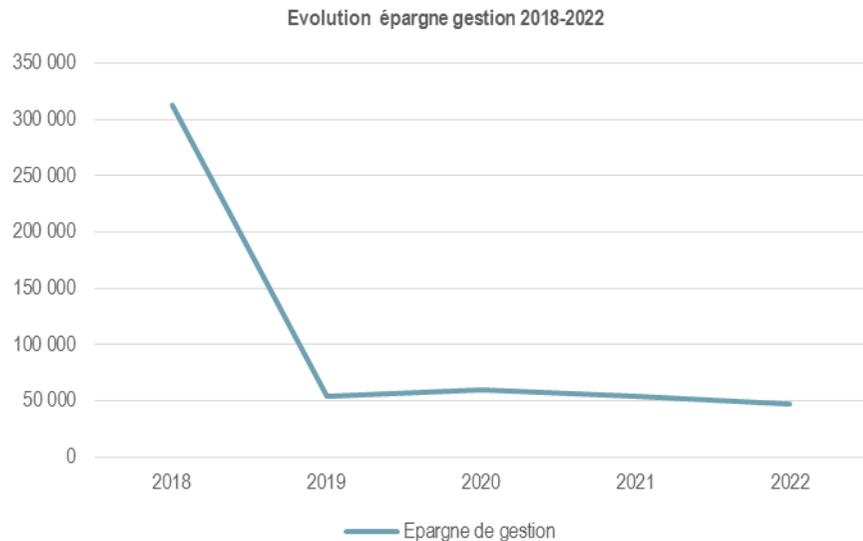
- *Le traitement des impayées antérieurs irrécouvrables*
- *L'augmentation de la participation au SI d'Entraigues (SIAE)*
- *L'augmentation des charges liées à l'exploitation du service et à la mise en œuvre des actions d'amélioration, notamment du rendement du réseau et du recouvrement des produits*
- *L'augmentation des charges de personnel*
- *La contribution aux services supports de la CCGST.*

La reprise des restes à réaliser 2017 : 100 000 euros

La modification de l'équilibre de la section d'exploitation entraîne une diminution du taux d'épargne du service qui se dégrade sur la durée de la période étudiée.

Le transfert des résultats du service de la commune, soit 430 000 €, permettrait au service de mieux financer ses actions.

Epargne - 2018-2022- Régie LGF	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	313 059	53 918	59 115	53 320	47 307
Epargne brute	313 059	53 918	59 115	53 320	47 307
Epargne nette	313 059	53 918	59 115	53 320	47 307
Taux d'épargne nette	30%	8%	9%	8%	7%



LA REGIE – BUDGET 2018

L'ensemble des dépenses des deux sections confondues restent stables (-5%). Les dépenses d'équipement diminuent de 64%, tandis que la réalisation de certaines actions du programme en faveur d'un meilleur rendement du service induit des dépenses de gestion supplémentaires.

La section d'investissement est présentée en excédent pour 159 158 euros. Cette présentation est justifiée par le programme pluriannuel d'investissement présenté ci-dessus et donnant lieu à des autorisations de programmes et crédits de paiements.

Euros hors TVA - LGF	Budget 2017	Réalisation 2017	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018	Budget 2018	Evolution
Dépenses de gestion courante	379 710	304 853	6 555	556 947	563 502	48%
Dépenses d'équipement	532 610	203 257	73 130	118 160	191 290	-64%
Charges de la dette						
Dotation Provisions	40 000	40 000,00		30 000,00	30 000	-25%
Atténuation de produits	73 350	73 245,00		160 000,00	160 000	118%
Charges exceptionnelles	50 500	39 407	750	10 000	10 750	-79%
Dépenses financières						
Opération pour compte tiers						
Dépenses imprévues	0	0		61 700	61 700	
Total	1 076 170	660 762	80 435	936 807	1 017 242	-5%
Recettes réelles -LGF	Budget 2017	Réalisations 2017	Restes à réaliser 2017	Budget 2018	Part	Evolution
Ventes de produits (dont eau)	580 947	597 700		1 016 300	86%	75%
Subventions				20 000	2%	
Autres produits gestion courante					0%	
Produits financiers (TVA)	0	0		100 000	9%	
Produits exceptionnels	500,00	128,91		100,00	0%	-80%
Emprunt					0%	
Reprises sur provisions				40 000	3%	
Atténuation de charges	0				0%	
Transfert résultat LGF		0			0%	
Fonds de roulement	330 748	330 748			0%	-100%
Total	912 194	928 577	0	1 176 400		29%
Excédent SI				159 158		